



L'hon. M. Lomer Gouin, le prochain premier ministre de la province, d'après les arrangements intervenus hier soir.

L'ILE SAINTE-HELENE

La Compagnie Richelieu-Ontario refuse de renouveler son contrat pour la traverse.

BONUS DE \$2,000

La Ville peut faire l'acquisition du "Cultivateur" et des quais de la Compagnie moyennant \$40,000.

PAS DE PROFITS

Il y a toute apparence que la Compagnie Richelieu-Ontario, à l'intention de se faire tirer l'oreille, cette année, pour le renouvellement du contrat de la traverse de l'île Sainte-Hélène, qui est expiré.

Il y a quelques semaines, la commission des Parcs et Traverses a fait savoir à la compagnie que la ville voulait obtenir des concessions afin de réduire le coût de la traversée à un prix nominal.

Cette assemblée, il fut aussi question du projet de "La Presse", de construire une passerelle pour faciliter aux piétons l'accès des quais, et au cas où la compagnie se ferait tirer l'oreille, il fut même suggéré que la ville achetât un steamer et se chargeât elle-même de ce service.

Les autorités de la compagnie Richelieu-Ontario ont saisi la balle au bond. La compagnie vient d'envoyer une lettre confidentielle au président de la Commission des Parcs et Traverses, offrant de céder à la ville ses quais et ses hangars de l'île Sainte-Hélène et du côté de Montréal, ainsi que le steamer "Cultivateur", pour le prix de \$40,000.

La compagnie prétend de plus que ce service ne la paie pas du tout, et à moins que la ville ne lui paie un bonus de \$2,000, elle annule le contrat.

L'échevin Robillard, questionné à ce sujet par le représentant de "La Presse", a avoué que la lettre en question a été envoyée par la compagnie Richelieu. Elle sera soumise à la prochaine assemblée régulière de la Commission des Parcs et Traverses, mardi prochain. "Vous comprenez", a dit l'échevin Robillard, que je ne puis discuter cette lettre tant qu'elle n'aura pas été soumise à la commission. Je ne vois pas comment cette lettre a pu venir à votre connaissance; car elle est confidentielle. Cependant, je suis à peu près positif que les demandes et les offres de la Cie Richelieu ne seront pas acceptées par la commission dont je suis le président. Plusieurs autres compagnies, m'informe-t-on, sont prêtes à soumissionner, et soyez certain que la commission des Parcs saura choisir l'offre la plus avantageuse.

L'échevin Robillard, qui de concert avec l'échevin L. A. Lapointe travaille à la réalisation du projet de "La Presse", de construire une passerelle s'étendant de la rue des Commissaires aux Quais, a déclaré que le projet est en bonne voie. Il est probable que les estimés du coût de cette passerelle seront soumis avec les plans, à la prochaine assemblée de la Commission des Parcs et Traverses. Les commissaires du port ont été vu séparément, et tous se sont prononcés en faveur de l'entreprise. La Compagnie Richelieu s'attend aussi au projet et les directeurs ont leur réponse à faire, par leur part. Bref la Commission des Parcs veut prendre tous les moyens pour que la population de Montréal ait toutes les facilités d'accès possibles au parc de l'île Sainte-Hélène.

UN BOUGE NETTOYE

Huit Italiens sont arrêtés dans un bouge de l'Avenue de l'Hôtel-de-Ville.

RAGE IMPUISSANTE

Ils font mine de résister à la police, mais devant l'attitude des constables

ILS CAPITULENT

Hier soir, une descente de police a été opérée avenue de l'Hôtel-de-Ville, dans un bouge immonde tenu et exploité par un Italien du nom de Mattoni. A peine les représentants de la force publique avaient-ils mis le pied dans l'infeste mesure que huit hommes, qui se trouvaient dans le repaire, firent mine de résister, et semblaient résolus à jouer du couteau. Mais l'attitude décidée des policemen donna à penser à ces individus, qui se soumettent alors avec docilité au capitaine Millette, chef de l'expédition.

Ces huit Italiens ont comparu ce matin devant le recorder Poirier et ont plaidé: "Non coupable". Voici leurs noms: Pietro Bonomi, Marzani, Francesco Colicci, Joseph Martinielli, Storini Angeli, Meloni, Gaetano, Henri Cognigni, Angelo Cesare. Les procès sont tenus au 28 du courant.

ENFIN, LA CRISE EST TERMINEE; TOUT LE MONDE EST SATISFAIT

Une dépêche de Québec annonce les changements probables et intérieurs dans le cabinet provincial d'ici à la nomination de l'hon. M. Gouin comme premier ministre.

La crise politique dont souffrait le gouvernement et la province de Québec est entièrement terminée. Les réunions, les conciliabules qui ont eu lieu hier ont amené une solution heureuse, qui donne satisfaction à tout le monde et qui met fin à toutes les fausses inimitiés qui étaient sur le point d'éclater et de jeter dans la Chambre et dans la presse la plus regrettable perturbation.

Pour des raisons de santé, l'hon. premier ministre Parent avait résolu de se retirer, sans avoir cependant arrêté la date de sa retraite. Après les accusations non précises que l'on a portées sur son administration, il avait renoncé à son projet et décidé de lutter jusqu'au bout, quitte à jeter la Province dans une crise fatale. Mais il considérait que son honneur et sa probité d'homme public étaient en jeu, et il était déterminé à ne reculer devant rien pour les sauvegarder dans l'opinion publique.

D'autre part, les ministres démissionnaires, tenus par leur serment officiel, ne pouvaient donner les raisons réelles de leur action, et voyaient avec peine qu'elle était inexactement interprétée. Ces hypothèses, cette confusion, menaçaient de jeter un trouble si profond dans les affaires publiques que ces messieurs n'ont pas voulu s'en rendre responsables devant le pays. C'est pourquoi, avec la patriotique assistance de leurs amis républicains, les deux partis ont convenu d'une entente qui mettrait fin à cet état de choses.

L'hon. M. Parent reste toujours premier ministre. Il ouvrira la session provinciale au jour fixé et proposera comme Orateur de la Chambre M. Tessier, de Rimouski, qui sera accepté sans discussion.

Les travaux parlementaires suivront leur cours ordinaire, avec des administrateurs temporaires, chargés de veiller au fonctionnement des ministères sans titulaires, et M. Monet dans le cabinet, mais toujours sans portefeuille.

A la fin de la session, et peut-être avant, le premier ministre, sûr de n'être plus tenu en suspens, réalisera très probablement ce qu'il avait primitivement résolu, c'est-à-dire son départ.



L'honorable M. Némès Garneau, qui administrera temporairement le département de l'hon. M. Turgeon.

Cette trêve, qui nous paraît à la fois raisonnable et sincère, a l'avantage d'apaiser les colères que ce grave incident avait soulevées et de préparer d'utiles réformes qui ne peuvent s'accomplir que dans le calme et dans l'union.

Pour ces raisons, le gouvernement et la députation de la Province méritent les éloges de l'électorat. Grâce à la sagacité de chacun, les choses vont reprendre leur cours normal, et les changements à opérer dans le cabinet se feront sans secousses, sans rancunes et sans danger.

Nous laissons maintenant la parole à notre correspondant régulier de Québec:

(Par dépêche spéciale à LA PRESSE)

Québec, 24 — La crise est finie, vous pouvez l'annoncer sans crainte de vous tromper. Vous devez même vous en faire un devoir, c'est du moins ce que me représentait l'homme politique qui le premier m'en a communiqué la nouvelle.

"La Presse" m'a dit l'homme en question, a été le premier journal à annoncer la crise à Québec; ne doit-elle pas à ses lecteurs d'être le premier journal à en annoncer la fin?"

L'ARRANGEMENT TEMPORAIRE

L'hon. M. Parent, premier ministre et Commissaire des Terres et Forêts.
L'hon. H. Archambault, procureur général.
L'hon. J. C. McCorkill, trésorier.
L'hon. Némès Garneau, administrateur du département de l'Agriculture (avec portefeuille).
L'hon. Am. Robitaille, secrétaire de la Province.
L'hon. Dom. Monet, administrateur de la Colonisation et des Travaux Publics (sans portefeuille).
L'hon. Auguste Tessier, Orateur.

entre les différentes factions, il leur représente à chacune les dangers de la situation et fit tant et si bien qu'il réussit à les réconcilier. Les amis personnels de M. Parent et de M. Turgeon, à Québec, n'ont qu'une voix pour rendre hommage au rôle prépondérant joué en toute cette affaire par M. Girard.

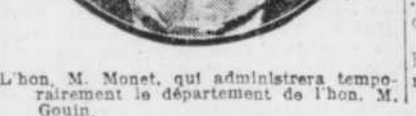
L'entente effectuée par le député de Rouville ne comporte d'humiliation ni pour les uns ni pour les autres. Toutes les parties intéressées sont satisfaites et, contrairement à ce que la rumeur publique avait fait pressentir, il y a quelques jours.

PERSOÑNE NE SERA SACRIFIE.

Juger-en plutôt par les faits suivants dont je vous garantis l'exactitude.

L'honorable M. Parent va rencontrer les Chambres, jeudi, comme premier ministre, assisté des collègues suivants:

A suivre sur la page 7



L'hon. M. Monet, qui administrera temporairement le département de l'hon. M. Gouin.



M. Girard, député de Rouville, le négociateur entre les deux groupes et qui a beaucoup contribué à la pacification des esprits.

TENTATIVE DE CORRUPTION

Slonemsky soutire \$250 pour les appliquer à corrompre un juge.

VULGAIRE ESCROQUERIE

Arrestation de ceux qui ont fourni des fonds dans ce but criminel.

CULPABILITE DES COMPLICES

Le juge Lafontaine a présidé, hier après-midi, l'enquête sur les accusations portées par la femme J. B. Gardner contre un nommé Slonemsky, d'Ottawa, relativement aux tentatives de corruption qui devaient être faites par l'accusé pour faire cesser les poursuites contre Gardner et Rubinitch, accusés de fraude commerciale.

Mme Gardner et Nathan Harovitch, son père, ont déclaré que Slonemsky leur avait assuré que, pendant sept ans, il avait été voisin du juge Choquet, qu'il connaissait parfaitement bien. Leur intimité lui permettait de leur promettre de faire tomber la poursuite contre Gardner et Rubinitch, si les deux témoins consentaient à lui remettre \$300. Les deux témoins donnèrent donc \$304 à Slonemsky pour corrompre le juge.

Le lendemain, lorsque les témoins réclamèrent l'argent qu'ils avaient remis à l'accusé, celui-ci leur assura que le juge Choquet l'avait déjà reçu.

Le juge Choquet, appelé comme témoin, déclara qu'il n'avait jamais connu Slonemsky; conséquemment il n'a jamais eu de conversation avec l'accusé et n'a pas reçu d'argent de lui.

"J'irai plus loin, même, dit le juge Choquet; depuis six ans que je préside les délibérations des cours, ici, on n'a jamais fait de telles démarches auprès de moi. On devrait faire l'enquête sur cette affaire et, si quelque chose est capable d'avoir donné de l'argent pour corrompre un juge, la loi devrait le punir sévèrement."

L'enquête a été remise à cet après-midi. Le juge Choquet a fait arrêter la femme Gardner et son père Harovitch, sous accusation de tentative de corruption. Nathan Harovitch a déjà été arrêté hier matin, sous accusation de fraude commerciale, de concert avec J. B. Gardner. L'avenir est gros de nuage.

Le juge Choquet disait hier après-midi aux journalistes que les personnes qui donnaient de l'argent pour corrompre la justice devaient être punies rigoureusement. Une telle ignorance de nos moeurs est impardonnable.

LA FONDRIERIE AMESSE

Elle a failli devenir la proie des flammes, la nuit dernière.

La nuit dernière, les pompiers de la caserne No 3, ont été appelés à la fondrière de M. Paschal Amesse, rue Wellington, où un commencement d'incendie, venait de se déclarer. Les flammes ont pris naissance dans la cheminée des chaudières, et les pompiers ont dû travailler une bonne demi-heure, avant de les avoir sous contrôle. Les dommages sont évalués à \$400 ou \$500.

OUVRIERE ARRETEE

Caroline Bruckert, de la rue Papineau, couturière, subira son procès mercredi pour vol d'une blouse à la Standard Shirt Waist Co. L'accusée prétend qu'elle avait apporté la blouse pour s'en servir comme modèle. Elle est admise à caution.

ENCORE UN CAMBRIOLAGE

Une pharmacie mise au pillage — Vol d'argent et de parfums.

EFFRACTION NOCTURNE

Les bandits ont fracturé une porte de cour et opéré en toute sécurité.

DETECTIVES EN CAMPAGNE

Cette nuit, d'audacieux voleurs ont mis au pillage la pharmacie de M. E. Bernard, 304 de la rue Hibernia. M. E. Bernard n'habitait pas la maison où est située sa pharmacie, il la quitte tous les soirs pour y retourner le lendemain. Les voleurs devaient connaître cette particularité, c'est ce qui leur a permis d'opérer en toute sécurité. Quelques investigations ont suffi à M. Bernard arrivant pour s'apercevoir que c'est en fracturant une porte donnant sur la cour intérieure, que les voleurs ont pénétré dans la pharmacie et après avoir volé quelques pilules qui se trouvaient dans le registre, ils se sont attaqués aux vitrines contenant des articles de fantaisie, tel que broderie, parfums, peignes, etc., etc.

M. E. Bernard, après avoir fait constater le vol aux détectives, fait son inventaire pour constater le manque d'objets et ainsi établir la valeur du vol. Heureusement pour M. E. Bernard, qu'il avait la bonne habitude de porter chez lui tous les soirs la recette.

LES ETAPES D'UNE VOCATION LA GENEROSITE D'UNE FEMME

Touchante histoire de l'entrée dans les Ordres d'un jeune Canadien-français — M. J. B. Piette est le bénéficiaire d'une bourse fondée par une riche New-Yorkaise, au Séminaire de Baltimore — La main de la Providence.

L'histoire est curieuse.

Elle est instructive surtout, en ce qu'elle démontre que la moindre petite chose peut quelquefois produire de grands résultats.

Dans une paroisse du Massachusetts, aux prises avec les difficultés de la vie, sans fortune comme sans relations influentes capables de lui faire obtenir les moyens de parfaire une vocation quelconque, un jeune Canadien-français se sentait envahir par la désespérance de plusieurs années d'efforts et de sacrifices inutiles — puis qu'il ne pouvait atteindre le but de son rêve.

Il était au tournant d'une route dont il ne voyait point l'issue fermée par l'impuissance et l'inconnu.

C'est alors que se produisit un incident dans lequel il est impossible de méconnaître l'intervention de la Providence.

Un soir que, fatigué par une longue journée de méditation profonde sur les vicissitudes de l'existence, il s'asseyait pour souper à la table familiale, l'un des membres de la famille attira son attention sur une annonce parue, la veille, dans un grand quotidien de New-York.

Cette annonce, insérée dans la grande feuille par une riche personne dont les dons généraux aux institutions catholiques ont répandu le nom dans les deux Amériques, déclarait que des bourses pour un montant énorme avaient été fondées au Séminaire de Baltimore, au bénéfice de ceux qui aspirent au sacerdoce.

L'espérance revint au cœur de notre jeune compatriote et ce fut sans hésitation qu'il livra tous ses espoirs à la vérité de cette annonce un peu banale.

Il se dit que l'on va lire enseignera à nos lecteurs comment le courage et la patience de ce croyant furent couronnés par la réalisation de son plus beau rêve: Être prêtre.

Dimanche prochain, dans la chapelle des Dames du Sacré-Cœur, au Sault-au-Récollet, M. Jean-Baptiste Piette de Webster, Mass., sera consacré prêtre par Mgr Archambault, évêque de Montréal.

L'ordination à la prêtrise de M. J. B. Piette ne serait rien d'extraordinaire dans le domaine religieux, si cet

événement ne mettait en relief le courage et la patience d'un brave jeune homme, qui, pour arriver à son but, a dû faire face à nombre de difficultés quasi insurmontables et franchir des obstacles devant lesquels bien d'autres à sa place auraient failli.

Autre point curieux: en moins d'une quinzaine de jours, le Rév. M. Piette aura été fait sous-diacre, diacre et prêtre. Cela ne nous paraît pas naturel, mais les études que M. Piette a dû faire pour arriver à son but ont été moins ardues ou moins complètes que chez les autres de ses confrères. Non, car le jeune lévite a passé ses examens de théologie selon que les règles de la liturgie l'exigent.

Ce jeune lévite qui, dans deux jours, sera prêtre, a passé successivement par l'université d'Ottawa, réputée l'une des institutions les plus brillantes du Canada, les collèges de Saint-Laurent, de Valleyfield, et le séminaire de Baltimore, dirigé par les Messieurs de Saint-Sulpice.

Jean-Baptiste Piette est né le 18 octobre 1877, à Webster, Mass. Son père, M. Gilbert Piette, ainsi que sa mère, étaient établis depuis de longues années aux Etats-Unis, ayant habité précédemment Saint-Félix de Valois, province de Québec. Jusqu'à l'âge de dix ans, notre compatriote fréquenta l'école de sa paroisse. Vers ce temps, il faisait sa première communion, et M. l'abbé Joseph Agapi Legris, curé de la paroisse, qui occupait actuellement cette charge, ayant remarqué les qualités du jeune communiant, le prit spécialement sous sa tutelle, et s'occupa de lui faire donner une bonne éducation primaire. Jean-Baptiste fréquenta donc durant quelques années encore l'école paroissiale.

Sa famille, malheureusement, avait besoin de ses bras pour lui permettre de gagner sa subsistance et force fut à Jean-Baptiste d'interrompre le cours de ses études. Il entra aussitôt comme commis à l'établissement B. B. Murdoch et Cie, marchands de chaussures et de merceries. Pendant ce stage d'ouvrier corporel, il ne négligeait pas cependant la culture de son intellect.

C'est pourquoi, le soir après son dernier repas du jour, on le voyait se diriger vers le presbytère où il puisait dans



M. JEAN-BAPTISTE PIETTE, DE WEBSTER, MASS., QUI SERA RECU PRETRE DIMANCHE PROCHAIN AU SAULT-AU-RECOLLET. M. PIETTE EST EN CE MOMENT EN RETRAITE CHEZ LES RR. PP. DU TRES-SAINT-SACREMENT. — Photo prise spécialement pour "La Presse."

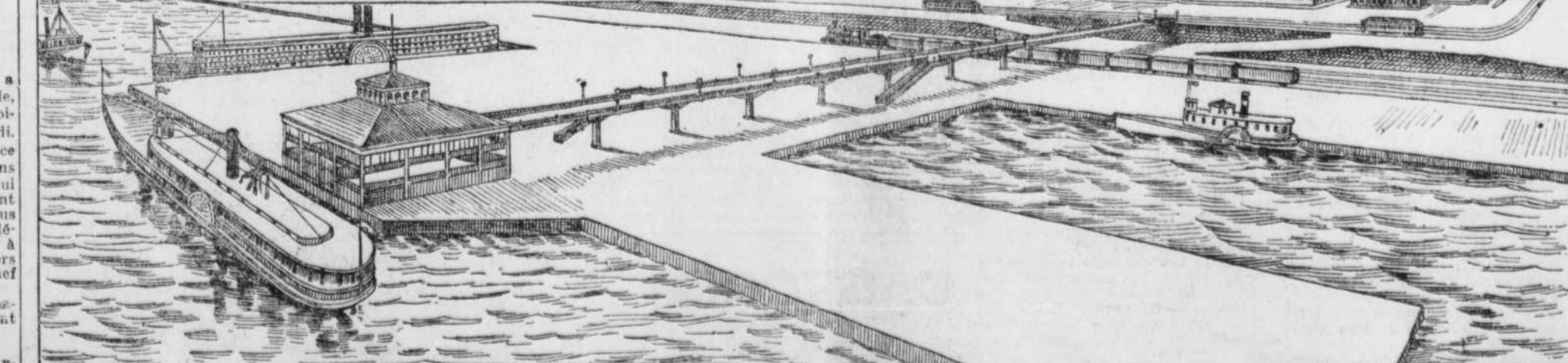
LE PROJET D'UNE PASSERELLE POUR NOS QAIS

Projet d'une PASSERELLE

d'après les indications de

L'échevin L. A. Lapointe

Plan d'une passerelle, partant d'un point de la rue des Commissaires, entre les rues Berri et Bonsecours, et aboutissant au quai Victoria, tel que préparé par M. Jos. Charlebois, de l'Hôtel de Ville, d'après les indications de l'échevin L. A. Lapointe et de l'échevin C. Robillard.



Plan d'une passerelle, partant d'un point de la rue des Commissaires, entre les rues Berri et Bonsecours, et aboutissant au quai Victoria, tel que préparé par M. Jos. Charlebois, de l'Hôtel de Ville, d'après les indications de l'échevin L. A. Lapointe et de l'échevin C. Robillard.

LA PRESSE

MONTREAL, 24 FEVRIER 1905.

LA CRISE POLITIQUE DE QUEBEC

Tout nous porte à croire que les conseils de modération et de paix ont prévalu dans le parti libéral, violemment agité entre deux camps mis soudainement en face l'un de l'autre. L'état de santé de l'hon. M. Parent n'a pas pu contribuer à cette pacification, qui était désirée de tous. Ce n'est pas sans regret que nous voyons souffrir physiquement le premier ministre, qui a, jusqu'à ce jour, déployé tant d'activité pour la chose publique. Il nous reste à espérer qu'il pourra donner le bénéfice de sa expérience à la Commission de construction du Grand-Tronc-Pacifique, car,

un autre pénible incident de santé va probablement déterminer Monsieur Alfred Brunet à donner sa démission. Néanmoins, ce monsieur ne disparaîtra pas entièrement de l'entreprise à laquelle il a donné un travail constant et ardu depuis l'organisation de la Commission, attendu que la place de représentant du gouvernement dans la direction du Grand-Tronc-Pacifique est devenue vacante par la retraite de l'hon. M. Parent. Monsieur Brunet nous paraît absolument bien qualifié pour ce poste important, qui exige moins d'assiduité que l'autre.

COUP DROIT

L'échevin L. A. Lapointe, un des adversaires les plus ardents de l'envahissement des Trusts, vient de soulever, contre le règlement Chausseé une objection de nature à mettre pour toujours fin à cette procédure aussi illégale que peu honnête.

Le représentant du quartier Est s'oppose à la prise en considération du règlement Chausseé parce que ce règlement amende un contrat et que le Conseil ne peut amender de contrat sans le consentement de l'autre partie contractante, ou tout au moins sans lui en avoir donné avis.

C'est élémentaire et d'une simplicité à rejeter dans l'ombre l'oeuf de Christophe Colomb : encore fallait-il trouver l'argument.

Qu'est-ce que le Conseil a devant lui ? Le règlement Chausseé. Va-t-il perdre son temps à discuter les fantaisies de cet échevin sans savoir ce que la compagnie acceptera ou n'acceptera pas ? L'objection de l'échevin L. A. Lapointe est du reste soutenue par des précédents créés par la compagnie elle-même.

Lors de la première tentative faite en 1903 pour une franchise de cinquante ans, M. Vanklyn, représentant la compagnie, refusa de discuter certains points avec le comité des chemins, prétendant que ce comité n'avait pas reçu les pouvoirs nécessaires du Conseil et refusa également de donner certaines réponses sans être autorisé par le bureau de direction de la Compagnie.

Au nom de qui, en vertu de quelle autorité, de quels pouvoirs l'échevin Chausseé vient-il proposer une modification du contrat de 1892 ? Ce n'est certes pas au nom de la ville ; il n'a pas qualité pour le faire ; alors c'est au nom de la compagnie et le rôle qu'il assume est bien de nature à le déqualifier moralement sinon légalement.

Le Conseil n'a devant lui, sur cette question, que le rapport de la Commission du Revenu, ne comportant aucune offre et encore moins d'engagement de la part de la compagnie.

Tout l'échafaudage de l'échevin Chausseé s'écroule devant l'objection de l'échevin L. A. Lapointe et nous allons avoir, grâce à ce dernier, tout le temps voulu pour exposer les dessous de cette vilaine affaire.

Avant tout une enquête s'impose ; il faut que l'échevin Chausseé s'explique ; qu'il dise comment un avis de motion donné il y a quatre mois peut comporter une motion basée sur des pourparlers entamés il y a un mois.

Il faut qu'il dise d'où lui sont venus les documents qu'il a fournis au greffier pour la préparation de son règlement ; il faut qu'il déclare s'il représente encore ses électeurs ou s'il n'est plus que l'agent du Trust.

Cette enquête pourrait utilement s'adresser aux actes de la Commission du feu et de l'éclairage, dont un des membres, l'échevin Duquette, nous adresse la lettre suivante :

La Commission de l'Eclairage.
M. le Directeur de "La Presse".
Je viens de lire avec étonnement la critique que vous faites de l'action des membres du Comité de l'Eclairage, à sa dernière réunion, au sujet de la question du gaz. Rien d'anormal, rien d'illégal n'y a-t-il été fait.

Notre procédure a été absolument régulière. Le Comité avait, en effet, adopté la première résolution dont vous parlez. Cette résolution était basée sur une erreur de fait : nous croyions que des offres avaient été faites par la compagnie du gaz au comité du Revenu. Immédiatement après la réunion du comité, nous avons constaté notre erreur. Et comme, dans ces conditions, notre rapport ne pouvait être soumis au Conseil, nous sommes retournés en séance, et nous avons adopté la résolution suivante :

"Extrait des minutes d'une assemblée du Comité du Feu et de l'Eclairage, tenue le 9 février 1905.
Résolu :
"Que le sous-comité nommé à l'assemblée du 9 février courant, pour examiner et faire rapport sur les rapports de certains officiers civils au sujet de l'établissement d'une usine à gaz municipale, reçoive instruction de rendre et avoir une entrevue avec la Compagnie du Gaz de Montréal pour discuter et connaître les conditions auxquelles la compagnie considérerait la question de la réduction du prix du gaz pour la ville et les citoyens, afin que rapport soit fait ultérieurement au Conseil sur l'opportunité d'établir une usine à gaz, ou d'accorder une extension au contrat actuel de la Compagnie du Gaz."

Je ne vois donc rien de l'absolument régulier et d'absolument légitime dans notre procédure.

Quant au fait de la question même, il peut se faire que le comité ne soit pas spécialement autorisé à s'adresser à la Compagnie, cependant, nous croyons que quand il s'agit d'un projet aussi considérable que l'établissement d'une usine à gaz pour la Cité de Montréal, il n'est que juste d'essayer d'obtenir et de mettre devant le Conseil les concessions qui pourraient être offertes par la Compagnie du Gaz. De cette manière, le Conseil, en possession de tous les faits, sera en mesure de mieux juger la question.

J. G. DUQUETTE.

Loin de réfuter la critique à laquelle l'échevin Duquette fait allusion, la

lettre ci-dessus la légitime, en confirmant les faits dénoncés par "La Presse".

L'échevin Duquette prouve en effet, 1o. Que la commission avait adopté une résolution basée sur un fait inexact, sur une rumeur, sur des propositions inexistantes.

2o. Qu'elle s'est réunie illégalement après s'être ajournée.

3o. Qu'elle n'était pas autorisée par le Conseil à s'adresser avec la compagnie du gaz.

Si l'échevin Duquette veut prendre la peine de consulter la section 46 de la Charte, il verra que la résolution adoptée par la commission est absolument contraire aux dispositions de la Charte.

On enjoint la conduite des malheureux policiers et des employés civils coupables de négligence, de la plus petite illégalité ; pourquoi n'appliquait-on pas aux matras la loi qu'on applique aux serveurs ?

Pourquoi ne chercherait-on pas à connaître la cause de toutes ces erreurs, de toutes ces fautes, de toutes ces manœuvres qui mettent les intérêts publics en jeu au bénéfice du Trust ?

On doit la vérité aux électeurs et nous demandons que le Conseil fasse une enquête sur les causes ayant amené le règlement Chausseé devant lui et sur celles qui nous ont valu deux séances successives et deux résolutions distinctes de la commission du feu et de l'éclairage.

"La Presse" peut d'avance annoncer aux citoyens de Montréal qu'une telle enquête démontrera que dans les deux cas les procédures ont été dirigées par le Trust avec la complicité de quelques échevins.

L'ELECTRICITE DANS LE MENAGE

Nous n'insisterons pas sur les ventilateurs électriques. Les "radiateurs", ces éventails rotatifs à mouvement continu, déjà adoptés chez nous : ils fonctionnent dans les grandes administrations, aussi bien que dans un certain nombre de maisons particulières.

Il est plus intéressant de signaler avec le "Scientific American" la facile suppression d'un travail pénible. Que les ouvriers se réjouissent ! Le jour est proche où leurs petits pieds ne seront pas astreints à actionner une "machine à coudre". Un petit moteur électrique, haut d'un pied environ, large de six à sept pouces et mis en communication par le circuit fournissant la lumière, transforme l'énergie électrique en mouvement mécanique et le transforme, par l'intermédiaire d'une roue de frottement, à la roue de mise en train de la machine à coudre. Qualité précieuse : la machine à coudre, la vitesse peut être réglée à volonté avec beaucoup de délicatesse ; la mise en marche et l'arrêt sont aussi prompts que dans la pratique actuelle. L'ouvrière prend une position aisée et n'a plus d'autre souci que de diriger le drap sous l'aiguille. Il n'est pas d'invalide qui ne puisse se servir d'une machine ainsi actionnée.

Les lingères seront-elles moins satisfaites d'apprendre les merites du "fer à repasser" chauffé par un courant électrique ? La température reste constante aussi longtemps que le courant reste établi. En quelques minutes, le fer est chaud et permet de repasser de menus objets, de presser un pantalon ou d'effacer les plis d'un vêtement.

Que de vieilles mamans aiment d'avoir, dans la journée, une chauffe-fer et la nuit, une bouillotte bien chaude ! Même perfectionnée, les récipients du système ancien perdent assez vite leur température. Désormais, on leur substituera des appareils où l'eau chaude est remplacée par des bobines de fil flexible, chauffé par le passage du courant. En cinq minutes, ces appareils sont portés à la chaleur convenable. Ils ont l'insurpassable avantage de conserver indéfiniment cette même température, tout comme le fer à repasser précédemment décrit.

Ces divers appareils fonctionnent par la simple attache d'un bâtonnet fixé à un long fil et mis en communication avec l'armature d'une lampe dont on a enlevé l'ampoule.

Ce n'est pas tout. Le "fer à friser" chauffé automatiquement est déjà d'un usage courant dans les grands hôtels. Il suffit de le glisser dans le compartiment de chauffe pour faire circuler le courant, qui est interrompu de lui-même au moment où vous enlevez le fer. Par suite, manœuvre commode, économique et propre, qui évite les taches noires produites par un fer chauffé au gaz.

A table, le "chauffe-plats" électrique recrée une sorte de petit fourneau dont on règle à volonté la température. D'autres "réchauffeurs" conviennent merveilleusement au voyageur : assez petits pour être mis en poche, ils permettent dans une chambre d'hôtel, en chemin de fer, à bord d'un navire, partout où l'on peut trouver une borne

électrique, de préparer le café, le thé, etc.

Rôtissoires électriques, moules à gâteaux, grils à toasts, cafetières, mille autres menus objets peuvent être chauffés à l'électricité. L'usage de ces inventions ne coûte pas plus d'un demi-sou par heure, elles joignent à leur bon marché, à leur propreté et à leur commodité l'avantage d'une sécurité absolue. Les compagnies d'assurances les recommandent et abaissent leurs tarifs pour les assurés qui en adoptent l'usage.

Si facile que soit la production de chaleur à l'aide de l'électricité, — trop facile même, puisque l'on en est venu à chercher le moyen, encore inconnu, d'obtenir de la lumière froide. Il a fallu bien des études, avant de pouvoir utiliser, dans des conditions relatives d'économie, la chaleur, obtenue sous forme de courant électrique, dans les appareils de chauffage tels que les cheminées et les fourneaux.

Le prix du courant, pour exagéré qu'il paraît, représente la valeur de bien des facteurs qu'on ne peut négliger : propreté, mobilité des foyers, absence de radiation, sécurité. Il convient d'en tenir compte.

Quoi qu'il en soit, dès maintenant, on dispose de "fourneaux de cuisine" très bien réglés, où la quantité de chaleur dégagée est déterminée et constante pour chaque position du commutateur. Les cuisiniers reconnaissent que ces appareils permettent de cuire et de rôtir à la perfection, et que pour la fabrication du pain et de la pâtisserie, les fours électriques donnent des résultats incomparables. Ce mérite leur vient sans doute de l'uniformité de la chaleur dégagée, à quoi il faut ajouter l'absence de courants d'air et de tout produit de combustion. Le fourneau électrique est donc nettement supérieur au fourneau à gaz.

Une véritable propreté réglera un jour, espérons-le, dans les appartements débarrassés de tous les appareils imparfaits qui vont encore nos délices, bien qu'ils violent l'air et le parsèment de poussières. Et ce jour approche rapidement pour la grande amélioration de notre bien-être et de notre santé.

CHOSSES ET AUTRES

Voici une nouvelle des plus sensationnelles : une ligne se forme en ce moment, en Angleterre, pour la protection des droits... de l'homme !

La ligne s'est donnée plusieurs buts à atteindre. On sait que certaines professions, monopolisées jusqu'ici par le sexe fort, sont rapidement envahies par les femmes. Les Anglais finissent par prendre peur ; ils se préparent à défendre énergiquement leurs positions.

Les journaux allemands poussent un cri d'alarme : il n'y aura bientôt plus de chouchoute au pays des "garnies". Il paraît que les choux blancs n'ont pas donné l'année dernière. Aussi la tonne de chouchoute qui, il y a un an à la même époque, coûtait dix marcs, vaut en ce moment trente marcs. Et l'on prévoit que dans quelques semaines on n'en trouvera plus du tout sur le marché.

L'Allemagne sans chouchoute ! Cela ne s'imagine pas davantage que l'Italie sans macaroni, l'Angleterre sans "whisky and soda".

Il paraît qu'une société industrielle de Londres étudie en ce moment un projet dont la but serait de convertir une partie du quartier du "Strand" en un "Petit Paris".

Le projet comprend la création d'une exposition française permanente de restaurants, de cafés, de jardins et de boutiques françaises. Ces différentes attractions seront réunies dans un palais d'architecture française. On y trouvera également des théâtres où des pièces françaises seront représentées en français. Une demande de bail aurait été présentée à cet effet au conseil de comité de Londres.

On voit bien que la France et l'Angleterre sont dans la lune de miel de l'"entente cordiale".

Un savant allemand, M. Oldshausen, a consacré de longues années à une étude de comparaison de la vitesse chez les animaux. L'animal le plus rapide, c'est... la puce. La vitesse des premiers sauts de cet intéressant animal atteint 275 vertèbres à la seconde, ce qui fait plus de 10 milles à la minute — un vitesse que nos plus entreprenants automobilistes n'osent point rêver encore.

Après la puce vient le rat, le rat saute vite d'Afrique, qui saute avec une vitesse initiale de 250 vertèbres à la seconde.

A l'autre bout de l'échelle, nous trouvons le limaçon, qui fait en moyenne 12 à 15 pouces à l'heure. Il est vrai que le limaçon est un animal fort paresseux qui s'arrête à tout instant pour se reposer, sinon il arriverait bien à couvrir ses six pieds à l'heure.

Si nous en croyons les récits de certains explorateurs, les Zoulous, même aujourd'hui où la civilisation européenne commencent à les atteindre, ont une façon très originale d'orner les tombes.

Ils ignorent absolument les couronnes de perles ou de fer-blanc, voire même les fleurs naturelles.

S'ils avaient la lettre de faire-part, ils ne manqueraient pas de mettre en bonne place la phrase désormais consacrée chez nous : "Ni fleurs, ni couronnes".

Mais en échange ils déposent sur les catafalques rudimentaires, et ensuite sur les tombes, bien en évidence, la dernière recommandation du médecin qui a soigné le défunt — lorsqu'il a été soigné — et toutes les bouteilles vides des médicaments absorbés pendant les derniers jours de la maladie.

Il y a gros à parier que les médecins et les pharmaciens européens ne demanderont pas à voir adopter ce mode de publicité un peu macabre et très malheureux.

Les Zoulous ne manquent pas d'esprit.

TOUJOURS DU NOUVEAU

Plusieurs attractions nouvelles ont été engagées de New-York, pour paraître dimanche prochain, au Parc Soh-

LA S. CARSLY Limitée

24 FEVRIER 1905

SAMEDI DEMI-CONGE

Le Grand Magasin fermant ses portes à 1 heure p.m., samedi, le public encouragera fortement ce mouvement de la fermeture de bonne heure en venant faire ses achats aussitôt que possible.

OFFRES SPECIALES D'EPICERIES DU SAMEDI

	Ord.	Sam.		Ord.	Sam.
Sirup d'érable, 3 boîtes	30c	25c	Pommes, boîte, 1 gal-	20c	14c
Soda à pâte, 3 boîtes	15c	9c	Lait condensé, en	12½c	9c
Savon Sunlight, 6 bar-	30c	25c	Poudre à pâte, une li-	15c	12½c
res			vre.		
Viandes assorties, en	12½c	10c	Fèves et sauce Chili	12½c	10c
pois, 1 lb.	\$1.10	\$1.00	Marmelade C. & B. 2 lb.	30c	62c
Sucre granulé, 17 lb.					

\$2 Pantalon d'Hommes \$1.20 \$3.00 Complet de Garçonnetts

Vente spéciale de pantalons d'hommes, samedi matin.

PANTALONS DE TRAVAIL, en tweeds foncés, forts, valant \$2.25 pour hommes, \$1.20 samedi matin.

PANTALONS EN TWEED pure laine, à rayures de fantaisie, uni "Herringbone", pour hommes. Ces pantalons sont taillés à la dernière mode et ont une perfection. Valeur ordinaire \$2.50. \$1.75 samedi matin.

200 complets de garçonnetts 2 articles, à la plaie de fantaisie, en jolis tweeds de goût, 4 dessins assortis. Ces habits sont superbement garnis et doublés partout. Ages, de 5 à 12 ans. Valeur exceptionnelle à \$3.00. Prix de samedi \$1.98.

\$2.25 SOULIERS DE DAMES \$1.87

Souliers de dames, avec tout le style qu'on peut mettre dans une chaussure. Comparez ces beautés au prix.

Chics souliers de dames, trois lanières, en beau cuir verni, pointes à la mode, semelles en cuir, cousues à la main, talons en cuir, français. Pointure : 2½ à 7. Valeur extraordinaire bonne à \$2.25. \$1.87. Prix de la vente de février.

Articles en Bois à Bon Marché

500 port-eau-mains, solidement faits, en bois verni, 3 branches. 3½c. Prix ordinaire, 9c. Samedi matin 2c.

2,000 broches à évier en bruyère, valant 5 cents. Samedi matin 2c.

5,000 couteaux à beurre. Prix 2½c ordinaire, 6c, pour.

75c - CHEMISES D'HOMMES 59c

Une nouvelle livraison de chemises de cou- leurs, pour hommes, jolies raies, ouvertes à - en avant, deux boutons, poignets à même, bien taillés et très bien finies, bonne dimension, garantie. Valant à moins 75c. Prix de samedi 59c.

Sous-Vêtements pour Hommes

Corps et caleçons en belle laine naturelle, corps à parements doubles, devant fini cachemire, poignets élastiques, caleçons fin satin et à fond double, doux, chauds et recommandables, pour hommes. Les prix, le mousseline, varient, selon la dimension, No 88c à l'article.

LA S. CARSLY Limitée

1765 à 1783 Notre-Dame. 164 à 194 St Jacques, Montréal.

Il n'y a pas, pour la table, de sel comparable au SEL WINDSOR. Il est absolument pur, ne prend jamais en pain et il a toujours la même parfaite qualité.

Offres Spéciales de Samedi

CARROSSES DE BEBES SE REPLIANT \$11.00

Ces carrosses sont ce qu'il y a de plus nouveau comme confection et comme style. Ils sont bien rembourrés, les roues et le train sont en métal, bandages en caoutchouc, arrière et devant mobiles, repliés ils n'occupent qu'un très petit espace, ce qui permet de les monter et de les descendre aisément dans les escaliers, et d'occuper peu de place quand on ne s'en sert pas ; ils sont légers et forts. Ces carrosses sont toujours vendus \$15.75. Mais pour \$11.00 samedi seulement, nous les offrons à

UNE AUTRE OFFRE SPECIALE

Une superbe chance vous est offerte samedi de vous procurer un magnifique mobilier à une grosse réduction. Si vous songez à en avoir un, venez voir celui-ci. Si vous n'en avez pas, nous en avons d'autres.

Mobilier de chambre à coucher, style Louis XVI, comprenant quatre morceaux, tout en acajou massif.

Prix ordinaire \$287.00. \$230.00 pour Samedi seulement.

RENAUD, KING & PATTERSON

Angle des rues Guy et Sainte-Catherine, TEL. UP 3328.

EXAMINEZ NOS VITRINES

"VIANDES QUI DONNENT SATISFACTION."

Les Délicieuses Viandes Fumées

DE LA CÉLÈBRE "MARQUE ANCHOR"

PREPAREES AU SUCRE, FRAICHEMENT FUMÉES.

Bacon roulé, épié, désossé, seulement 10c la livre

Le meilleur bacon anglais à déjeuner, désossé, seulement 12c "

Les meilleurs jambons de petits cochons, seulement 12½c "

VIANDES EN CONSERVE

Langue à l'un, petites boîtes 25c chacune

Langue de bœuf, grandes boîtes 30c "

Langue de bœuf, très bonne, boîte de 1½ livre 35c "

Langue de bœuf, très bonne, boîte de 2 livres 65c "

Fèves au lard ordinaires, petite boîte 5c "

Fèves au lard ordinaires, grande boîte 10c "

Fèves au lard dans la sauce aux tomates, petite boîte 5c "

Fèves au lard dans la sauce aux tomates, grande boîte 10c "

MAGASINS DE DETAIL DE LAING

Dans toutes les Parties de la Ville.

THE DE CEYLAN

VERT OU NOIR

Ne laissez pas votre épiciers vous dire que le prétendu thé "anglais pour le déjeuner" est aussi bon que le Thé de Ceylan. Cela n'est pas, car ce dernier l'a remplacé. Les ménagères exigeantes, qui connaissent ce qu'est le bon thé, font graduellement disparaître cette pratique de la substitution. Ne buvez pas un thé de qualité inférieure quand vous pouvez avoir le meilleur.

EN VENTE PAR TOUS LES EPICIERIS DE PREMIERE CLASSE.

Si vous consultez un médecin quand vous avez le rhume, vous ne recevez pas un meilleur traitement, bien que, va sans dire, ça vous coûte plus cher que d'acheter une bouteille de la

PRESCRIPTION POUR TOUX DU DR NELSON

Rien au monde ne vous donnera les mêmes résultats que ce remède éprouvé par le temps qui, durant ses longues années de pratique a rendu le Dr NELSON fameux pour ses guérisons des cas de toux les plus difficiles. Nous avons préparé ce remède depuis que le Dr Nelson s'est retiré de la pratique de sa profession, et tous ceux qui l'ont acheté ont toujours été satisfaits de ses résultats.

En vente par tous les Pharmaciens, 25c la bouteille.

LAVIOLETTE & NELSON,

Propriétaires, 1605 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

RHUME DE CERVEAU

Le Catarrhe est causé par le Rhume de cerveau. Ne le négligez pas. Remède Anti-Catarrhal de Laviolette, 25c, guérit.

Envoyé franco par la poste sur réception du prix à votre pharmacien de la pas.

CAVERHILL & KSSOCK

FERONT LEUR

OUVERTURE DU PRINTEMPS

Lundi le 27 Février et les Jours Suivants.

Strictement au Commerce Seul.

95-5

MES "POINTES" ME SONT UTILES

Les nombreux bons points à trouver dans la

FARINE "FIVE ROSES"

VOUS SERONT AVANTAGEUX

Demandez-la à votre épiciers.

LAKE OF THE WOODS MILLING COY, LIMITED

20, 21, 24



Charbon

De la meilleure qualité — Livraison Irréprochable

THE HARTT & ADAIR COAL CO.,

NOUVEAU BUREAU 1774 Notre-Dame

88-11

SIROP D'ANIS GAUVIN

Quelle que soit la cause de l'insomnie le Bébé sera guéri si vous lui faites prendre du : : : SIROP D'ANIS GAUVIN

C'est le remède idéal pour la guérison de l'insomnie, Rhume, Douleurs de la Dentition, Choléra, Dysenterie, Etc.

EN VENTE PARTOUT A 25 CENTS.

10 4 POUR 1 191 RUE CENTRE, Pointe St Charles.

et pour la valeur C. \$1.00 extra de Timbres, à tous ceux qui ont obtenu de prendre les tramways pour venir à la vente et qui achètent pour un montant de \$1.00 ou plus, encore donné aujourd'hui et samedi. Un autre bel assortiment de Nouveautés en général et de Tweeds anglais, que nous avons achetés à 50 cents, sera ajouté au Stock de Baugeron de Lefebvre, et sera en vente aujourd'hui et samedi, pratiquement à vos propres prix. C'est positivement la plus grande occasion qui ait jamais été offerte aux acheteurs au complet, à Montréal. Prenez les tramways conduisant à la location des lieux des rues Guy et Centre.

TAPIS ET COUVERTURES DE PLANCHER

Un immense assortiment dans lequel vous pourrez faire votre choix — Carpets, Wilton, Bruxelles, Ingrain et Tapestry, Linoleums, Préparés dans toutes les couleurs et les qualités. Rideaux en dentelle, Draperies, Coussins de fantaisie, Couvertures de meubles, etc. Lits en Cuivre et Emailles de toute description. Les ventes à escompte se continuent encore dans tous les rayons.

THOMAS LIGGET, EDIFICE EMPIRE

2474-2476 Rue St Catherine.

L'EMBELLEISSEMENT DE MONTREAL

UN PROJET EN VOIE DE REALISATION — PIÈCES ET DOCUMENTS A L'APPUI

Le 7 février dernier, "La Presse" publiait sous le titre "L'embellissement de Montréal", une intéressante correspondance de l'auteur suggérant d'établir à Montréal le concours de façades, tout comme à Paris, dans le but d'améliorer nos méthodes de construction et embellir notre ville.

La publication de cet article a éveillé l'attention des intéressés, et nous recevons de M. Jos. Venne, président de l'Association des Architectes de la Province de Québec, la communication suivante, qui démontre que le projet est en bonne voie de réalisation :

M. le Rédacteur de "La Presse" : L'article qui paraissait récemment dans votre journal en deuxième page sur "L'embellissement de Montréal" a été fort intéressant, d'autant que depuis quelques années je m'efforce de créer un mouvement en faveur de cette embellissement entre propriétaires d'immeubles, architectes et entrepreneurs.

Je ne m'attarde pas à décrire le mérite pour cette idée que j'ai dû puiser aux mêmes sources que vous intéressez correspondant. D'ailleurs, ces concours de façades qui à Paris ont une certaine importance, ont pris naissance à Bruxelles, en des conditions analogues à celles qui existent ici, empêchant, parait-il, les architectes de recueillir leur part légitime d'encouragement, malgré cependant qu'à l'étranger l'Ecole de Belgique occupe une place fort distinguée et que ses architectes tiennent les devants dans le mouvement progressif.

En effet, pour les architectes de Bruxelles et des autres villes belges, la redoutable concurrence, quelquefois justifiée, mais trop souvent de simple caprice de rentier qui ne sait comment jouer avec son argent, leur vient de la capitale française avec son école sans doute extraordinairement puissante à tous les égards.

On n'est pas "anob" à Bruxelles, si on ne bâtit sur un plan signé d'un nom parisien. On s'applique d'ailleurs peu de la réputation ou de l'habileté de l'artiste parisien, il suffit que l'article soit bien de Paris et qu'il ait coûté un prix que l'on croira raisonnable.

Donc pour créer une louable émulation parmi les artistes bruxellois, on aurait créé le ne sais plus bien sur quelle initiative, un concours de façades qui depuis n'a eu que des succès ; des succès tels que Paris n'a pas dédaigné pour une fois imiter son aimable et minuscule rival.

Il existe bien ici, je viens de le dire, des conditions semblables. On n'est pas dans le "vieux", si on ne se fait pas grimer des plans à New-York, et encore hier, je voyais que Québec s'emballe et va demander à un architecte américain un plan pour un nouveau théâtre.

Je ne veux vraiment pas dénigrer l'Ecole américaine, qui a une belle et vigoureuse jeunesse, et qui a bien ou mal, ceci n'est pas de mon ressort, nous nous en occupons. Mais enfin, il n'y a pas toujours d'adresse ni de perspicacité dans ce choix, que l'on fait un peu à tort et à travers d'architectes américains pour la construction de nos édifices de quelque importance, ici, à Montréal, et un peu dans nos autres villes. Je ne veux pas faire de comparaisons, pas même d'inductions des édifices construits ici par des architectes américains. Je demande seulement qu'on veuille bien dépenser une petite après-dîner à repasser les quelques édifices que, malgré l'ostentation et la défiance dont ils ont été les victimes de la part de leurs concitoyens, ceux de nos architectes qui portent légitimement leur titre, ont construit. Ceci dit, avec toute la déférence et dans quelques cas l'admiration que la profession ici manifeste sans cesse pour ce que l'Ecole américaine a produit de vraiment bon, ici ou ailleurs.

Ce mouvement peu justifiable de la part de nos concitoyens n'est pas un peu décourageant la profession et surtout jette le désarroi parmi les jeunes, qui ne savent plus comment s'attacher à une œuvre et une clientèle respectable, à tel point qu'avec l'offre d'un complet d'architecture à l'Université McGill, payé par l'Association des Architectes, ils ne se sentent pas encouragés à l'étude, le plus méritant, après concours sans doute, n'a pas eu de succès.

D'ailleurs, pour revenir à la question principale et pour prouver que les architectes font leur possible pour l'embellissement de Montréal, sur une proposition que je faisais vers juillet 1903 et dont copie est annexée, vous remarquerez que nous aussi nous avons songé à organiser un concours de façades, mais des concours de bonne architecture. Pour des raisons diverses, le projet n'a pas encore pris une forme définitive, et cependant, si nous rencontrons que nous encourageons prenait la forme de critique cordiale, intelligente, éclairée, nous ne serions pas lents à reprendre le travail et le mener à bonne fin, si toutefois la chose est possible ici dans le moment.

Je vous envoie copie des documents qui sont devant le Conseil de l'Association des Architectes de la Province de Québec, et qui prouvent par leur état incomplet et tout juste ébauché que les architectes ont pris les devants dans cette importante question.

"A l'assemblée annuelle de l'Association, en juillet 1903, sur proposition de M. J. Venne, secondé par M. J. S. Archibald, le conseil fut autorisé à étudier la question de fonder les concours pour l'avancement de la bonne architecture, et à élaborer un projet en conséquence.

A l'assemblée annuelle de 1904, le comité fit le rapport suivant, qui n'a jamais eu de suite, pour une raison ou pour une autre :

"Au président de l'Association des Architectes de la province de Québec. M. le président,

"Nous avons l'honneur de faire rapport sur la "Fondation de récompenses" en conformité du vœu exprimé à la dernière assemblée annuelle de l'Association.

"Le vœu exprimé couvrait trois et même quatre fondations : Une par l'Association ; une par le gouvernement provincial ; une par les villes principales, et enfin une dernière, par les membres honoraires de l'Association.

"La Commission a jugé qu'il y avait lieu de fonder immédiatement le "Prix d'émulation pour l'encouragement de l'architecture domestique", et que ce prix fut fondé par l'Association elle-même, tel que prévu par le promoteur de l'idée.

"Afin de presser les choses et permettre à l'Association de commencer dès cette année le rapport a été de suite rédigé sous forme de résolution et a été approuvé tel qu'il va suivre par la Commission.

"Il est résolu :
"10. Qu'un prix d'émulation pour l'encouragement de l'architecture domestique est présentement créé par l'Association des architectes de la province de Québec.

20. Ce prix sera décerné en con-

A SAINT-TIMOTHÉE

LA CELEBRATION DES NOCES D'ARGENT SACERDOTALES DE M. LE CURE DESOISIERS

Donne lieu à une FÊTE GRANDIOSE — MESSE SOLENNELLE — SERMON DE CIRCONSTANCE — ADRESSE DU MAIRE — BANQUET AU COUVET — SEANCE RECREATIVE.

(Par dépêche spéciale à LA PRESSE)

Valleyfield, Qué., 24 — Hier a eu lieu la célébration des noces d'argent sacerdotales de monsieur l'abbé J. Desoisières, curé de Saint-Timothée. La fête a été grandiose, et favorisée par une température superbe.

A 10 heures du matin, il y eut un GRAND-MESSE

en musique avec diacre et sous-diacre, à laquelle la paroisse toute entière assista.

Le jubilaire lui-même officiait. Les soli furent chantés par M. le notaire Daigault, de Montréal.

Un magnifique sermon de circonstance fut prononcé par le Révérend M. Dugas, prêtre, ancien élève du jubilaire.

A l'issue de la messe, monsieur Meloch, maire de Saint-Timothée, se faisant l'interprète de tous les paroissiens, a lu au jubilaire une magnifique

ADRESSE. Monsieur le curé a répondu en termes émus, remerciant ses paroissiens de la belle fête qu'ils venaient d'organiser en son honneur.

Après la messe, il y a eu grande réception. Les tables étaient magnifiquement décorées et la salle offrait un coup d'oeil splendide.

LA PARTIE MUSICALE fut donnée avec grand succès par mademoiselle Daigault, pianiste et organiste de la paroisse de Saint-Timothée, accompagnée de mademoiselle Irène Charon, du Wisconsin, violoniste de talent, élève du professeur Houde, de Montréal.

Madame Desoisières, M. le notaire Daigault, fit entendre plusieurs chants patriotiques qui furent très applaudis.

A la fin du dîner, le jubilaire remercia

monsieur le grand-vicaire Allard, les membres du clergé, ses confrères, d'avoir bien voulu assister à la fête, puis il remercia M. le vicaire, les religieux, les Dames de Sainte-Anne et tous ses paroissiens d'avoir bien voulu lui préparer une aussi belle fête dont tout l'honneur rejaillit sur la paroisse en

monseigneur l'abbé Desoisières dit ensuite que quand il apprit que ses paroissiens voulaient célébrer ses noces d'argent, il s'y était d'abord opposé parce qu'il aimait la simplicité, mais qu'il n'avait plus qu'un désir, celui de célébrer ses noces d'argent dans sa bonne paroisse de Saint-Timothée.

La journée se termina par la séance du "La Presse" a publié le programme mercredi dernier.

LA C. M. B. A.

Le 22 courant a eu lieu, dans la salle ordinaire des réunions, une grande assemblée des membres de la succursale No 142.

M. J. B. A. Quesnel occupait le fauteuil, ayant à ses côtés l'organisateur général, M. Charles Desjardins, M. Mignault, grand-député de l'Ordre ; Gendron et de Vaudreuil, président et secrétaire de la succursale No 142.

La séance fut des plus intéressantes, car il s'agissait, outre les meilleurs moyens à prendre pour opérer le recrutement, de protester contre l'incorporation d'une nouvelle association désignée sous le nom de "The Canadian Mutual Benefit Association" et dont les initiales C. M. B. A. seront de nature à faire croire dans le public qu'il s'agit de "The Catholic Mutual Benefit Association".

Le grand officier Desjardins et M. M. Lozeau, Poitevin, Bertrand, Leguier, tous officiers de la succursale 142, se sont élevés fortement contre cette nouvelle organisation, qu'ils prétendent être un empiètement sur les droits de la véritable C. M. B. A.

Une résolution a été prise demandant à M. J. J. Curran, membre du comité des lois du Grand-Québec, s'il ne serait pas possible d'enrayer de suite les opérations de cette récente C. M. B. A. au moins de lui défendre de se servir des initiales de leur association.

ELECTION D'OFFICIERS

Du correspondant régulier de LA PRESSE Valleyfield, 24 — L'Association des officiers de l'Ordre des Forciers Canadiens, pour l'année courante, a eu lieu comme suit : Chef rangier, L. Laplante ; vice-chef, Jos. Durocher ; secrétaire, M. Chabert ; secrétaire-trésorier, C. Despaux ; premier quai, Ernest Leclerc ; 2e quai, M. Durocher ; 3e quai, Albert Demers ; 4e quai, Michel Lefebvre ; médecin-examineur, Michel Lefebvre.

Du correspondant régulier de LA PRESSE Valleyfield, 24 — L'Association des officiers de l'Ordre des Forciers Canadiens, pour l'année courante, a eu lieu comme suit : Chef rangier, L. Laplante ; vice-chef, Jos. Durocher ; secrétaire, M. Chabert ; secrétaire-trésorier, C. Despaux ; premier quai, Ernest Leclerc ; 2e quai, M. Durocher ; 3e quai, Albert Demers ; 4e quai, Michel Lefebvre ; médecin-examineur, Michel Lefebvre.

Du correspondant régulier de LA PRESSE Valleyfield, 24 — L'Association des officiers de l'Ordre des Forciers Canadiens, pour l'année courante, a eu lieu comme suit : Chef rangier, L. Laplante ; vice-chef, Jos. Durocher ; secrétaire, M. Chabert ; secrétaire-trésorier, C. Despaux ; premier quai, Ernest Leclerc ; 2e quai, M. Durocher ; 3e quai, Albert Demers ; 4e quai, Michel Lefebvre ; médecin-examineur, Michel Lefebvre.

Du correspondant régulier de LA PRESSE Valleyfield, 24 — L'Association des officiers de l'Ordre des Forciers Canadiens, pour l'année courante, a eu lieu comme suit : Chef rangier, L. Laplante ; vice-chef, Jos. Durocher ; secrétaire, M. Chabert ; secrétaire-trésorier, C. Despaux ; premier quai, Ernest Leclerc ; 2e quai, M. Durocher ; 3e quai, Albert Demers ; 4e quai, Michel Lefebvre ; médecin-examineur, Michel Lefebvre.

Du correspondant régulier de LA PRESSE Valleyfield, 24 — L'Association des officiers de l'Ordre des Forciers Canadiens, pour l'année courante, a eu lieu comme suit : Chef rangier, L. Laplante ; vice-chef, Jos. Durocher ; secrétaire, M. Chabert ; secrétaire-trésorier, C. Despaux ; premier quai, Ernest Leclerc ; 2e quai, M. Durocher ; 3e quai, Albert Demers ; 4e quai, Michel Lefebvre ; médecin-examineur, Michel Lefebvre.

Du correspondant régulier de LA PRESSE Valleyfield, 24 — L'Association des officiers de l'Ordre des Forciers Canadiens, pour l'année courante, a eu lieu comme suit : Chef rangier, L. Laplante ; vice-chef, Jos. Durocher ; secrétaire, M. Chabert ; secrétaire-trésorier, C. Despaux ; premier quai, Ernest Leclerc ; 2e quai, M. Durocher ; 3e quai, Albert Demers ; 4e quai, Michel Lefebvre ; médecin-examineur, Michel Lefebvre.

Du correspondant régulier de LA PRESSE Valleyfield, 24 — L'Association des officiers de l'Ordre des Forciers Canadiens, pour l'année courante, a eu lieu comme suit : Chef rangier, L. Laplante ; vice-chef, Jos. Durocher ; secrétaire, M. Chabert ; secrétaire-trésorier, C. Despaux ; premier quai, Ernest Leclerc ; 2e quai, M. Durocher ; 3e quai, Albert Demers ; 4e quai, Michel Lefebvre ; médecin-examineur, Michel Lefebvre.

Du correspondant régulier de LA PRESSE Valleyfield, 24 — L'Association des officiers de l'Ordre des Forciers Canadiens, pour l'année courante, a eu lieu comme suit : Chef rangier, L. Laplante ; vice-chef, Jos. Durocher ; secrétaire, M. Chabert ; secrétaire-trésorier, C. Despaux ; premier quai, Ernest Leclerc ; 2e quai, M. Durocher ; 3e quai, Albert Demers ; 4e quai, Michel Lefebvre ; médecin-examineur, Michel Lefebvre.

Du correspondant régulier de LA PRESSE Valleyfield, 24 — L'Association des officiers de l'Ordre des Forciers Canadiens, pour l'année courante, a eu lieu comme suit : Chef rangier, L. Laplante ; vice-chef, Jos. Durocher ; secrétaire, M. Chabert ; secrétaire-trésorier, C. Despaux ; premier quai, Ernest Leclerc ; 2e quai, M. Durocher ; 3e quai, Albert Demers ; 4e quai, Michel Lefebvre ; médecin-examineur, Michel Lefebvre.

LA CELEBRATION DES NOCES D'ARGENT SACERDOTALES DE M. LE CURE DESOISIERS

Donne lieu à une FÊTE GRANDIOSE — MESSE SOLENNELLE — SERMON DE CIRCONSTANCE — ADRESSE DU MAIRE — BANQUET AU COUVET — SEANCE RECREATIVE.

(Par dépêche spéciale à LA PRESSE)

Valleyfield, Qué., 24 — Hier a eu lieu la célébration des noces d'argent sacerdotales de monsieur l'abbé J. Desoisières, curé de Saint-Timothée. La fête a été grandiose, et favorisée par une température superbe.

A 10 heures du matin, il y eut un GRAND-MESSE

en musique avec diacre et sous-diacre, à laquelle la paroisse toute entière assista.

Le jubilaire lui-même officiait. Les soli furent chantés par M. le notaire Daigault, de Montréal.

Un magnifique sermon de circonstance fut prononcé par le Révérend M. Dugas, prêtre, ancien élève du jubilaire.

A l'issue de la messe, monsieur Meloch, maire de Saint-Timothée, se faisant l'interprète de tous les paroissiens, a lu au jubilaire une magnifique

ADRESSE. Monsieur le curé a répondu en termes émus, remerciant ses paroissiens de la belle fête qu'ils venaient d'organiser en son honneur.

Après la messe, il y a eu grande réception. Les tables étaient magnifiquement décorées et la salle offrait un coup d'oeil splendide.

LA PARTIE MUSICALE fut donnée avec grand succès par mademoiselle Daigault, pianiste et organiste de la paroisse de Saint-Timothée, accompagnée de mademoiselle Irène Charon, du Wisconsin, violoniste de talent, élève du professeur Houde, de Montréal.

Madame Desoisières, M. le notaire Daigault, fit entendre plusieurs chants patriotiques qui furent très applaudis.

A la fin du dîner, le jubilaire remercia

monsieur le grand-vicaire Allard, les membres du clergé, ses confrères, d'avoir bien voulu assister à la fête, puis il remercia M. le vicaire, les religieux, les Dames de Sainte-Anne et tous ses paroissiens d'avoir bien voulu lui préparer une aussi belle fête dont tout l'honneur rejaillit sur la paroisse en

monseigneur l'abbé Desoisières dit ensuite que quand il apprit que ses paroissiens voulaient célébrer ses noces d'argent, il s'y était d'abord opposé parce qu'il aimait la simplicité, mais qu'il n'avait plus qu'un désir, celui de célébrer ses noces d'argent dans sa bonne paroisse de Saint-Timothée.

La journée se termina par la séance du "La Presse" a publié le programme mercredi dernier.

LA C. M. B. A.

Le 22 courant a eu lieu, dans la salle ordinaire des réunions, une grande assemblée des membres de la succursale No 142.

M. J. B. A. Quesnel occupait le fauteuil, ayant à ses côtés l'organisateur général, M. Charles Desjardins, M. Mignault, grand-député de l'Ordre ; Gendron et de Vaudreuil, président et secrétaire de la succursale No 142.

La séance fut des plus intéressantes, car il s'agissait, outre les meilleurs moyens à prendre pour opérer le recrutement, de protester contre l'incorporation d'une nouvelle association désignée sous le nom de "The Canadian Mutual Benefit Association" et dont les initiales C. M. B. A. seront de nature à faire croire dans le public qu'il s'agit de "The Catholic Mutual Benefit Association".

Le grand officier Desjardins et M. M. Lozeau, Poitevin, Bertrand, Leguier, tous officiers de la succursale 142, se sont élevés fortement contre cette nouvelle organisation, qu'ils prétendent être un empiètement sur les droits de la véritable C. M. B. A.

Une résolution a été prise demandant à M. J. J. Curran, membre du comité des lois du Grand-Québec, s'il ne serait pas possible d'enrayer de suite les opérations de cette récente C. M. B. A. au moins de lui défendre de se servir des initiales de leur association.

ELECTION D'OFFICIERS

Du correspondant régulier de LA PRESSE Valleyfield, 24 — L'Association des officiers de l'Ordre des Forciers Canadiens, pour l'année courante, a eu lieu comme suit : Chef rangier, L. Laplante ; vice-chef, Jos. Durocher ; secrétaire, M. Chabert ; secrétaire-trésorier, C. Despaux ; premier quai, Ernest Leclerc ; 2e quai, M. Durocher ; 3e quai, Albert Demers ; 4e quai, Michel Lefebvre ; médecin-examineur, Michel Lefebvre.

Du correspondant régulier de LA PRESSE Valleyfield, 24 — L'Association des officiers de l'Ordre des Forciers Canadiens, pour l'année courante, a eu lieu comme suit : Chef rangier, L. Laplante ; vice-chef, Jos. Durocher ; secrétaire, M. Chabert ; secrétaire-trésorier, C. Despaux ; premier quai, Ernest Leclerc ; 2e quai, M. Durocher ; 3e quai, Albert Demers ; 4e quai, Michel Lefebvre ; médecin-examineur, Michel Lefebvre.

Du correspondant régulier de LA PRESSE Valleyfield, 24 — L'Association des officiers de l'Ordre des Forciers Canadiens, pour l'année courante, a eu lieu comme suit : Chef rangier, L. Laplante ; vice-chef, Jos. Durocher ; secrétaire, M. Chabert ; secrétaire-trésorier, C. Despaux ; premier quai, Ernest Leclerc ; 2e quai, M. Durocher ; 3e quai, Albert Demers ; 4e quai, Michel Lefebvre ; médecin-examineur, Michel Lefebvre.

Du correspondant régulier de LA PRESSE Valleyfield, 24 — L'Association des officiers de l'Ordre des Forciers Canadiens, pour l'année courante, a eu lieu comme suit : Chef rangier, L. Laplante ; vice-chef, Jos. Durocher ; secrétaire, M. Chabert ; secrétaire-trésorier, C. Despaux ; premier quai, Ernest Leclerc ; 2e quai, M. Durocher ; 3e quai, Albert Demers ; 4e quai, Michel Lefebvre ; médecin-examineur, Michel Lefebvre.

Du correspondant régulier de LA PRESSE Valleyfield, 24 — L'Association des officiers de l'Ordre des Forciers Canadiens, pour l'année courante, a eu lieu comme suit : Chef rangier, L. Laplante ; vice-chef, Jos. Durocher ; secrétaire, M. Chabert ; secrétaire-trésorier, C. Despaux ; premier quai, Ernest Leclerc ; 2e quai, M. Durocher ; 3e quai, Albert Demers ; 4e quai, Michel Lefebvre ; médecin-examineur, Michel Lefebvre.

Du correspondant régulier de LA PRESSE Valleyfield, 24 — L'Association des officiers de l'Ordre des Forciers Canadiens, pour l'année courante, a eu lieu comme suit : Chef rangier, L. Laplante ; vice-chef, Jos. Durocher ; secrétaire, M. Chabert ; secrétaire-trésorier, C. Despaux ; premier quai, Ernest Leclerc ; 2e quai, M. Durocher ; 3e quai, Albert Demers ; 4e quai, Michel Lefebvre ; médecin-examineur, Michel Lefebvre.

Du correspondant régulier de LA PRESSE Valleyfield, 24 — L'Association des officiers de l'Ordre des Forciers Canadiens, pour l'année courante, a eu lieu comme suit : Chef rangier, L. Laplante ; vice-chef, Jos. Durocher ; secrétaire, M. Chabert ; secrétaire-trésorier, C. Despaux ; premier quai, Ernest Leclerc ; 2e quai, M. Durocher ; 3e quai, Albert Demers ; 4e quai, Michel Lefebvre ; médecin-examineur, Michel Lefebvre.

Du correspondant régulier de LA PRESSE Valleyfield, 24 — L'Association des officiers de l'Ordre des Forciers Canadiens, pour l'année courante, a eu lieu comme suit : Chef rangier, L. Laplante ; vice-chef, Jos. Durocher ; secrétaire, M. Chabert ; secrétaire-trésorier, C. Despaux ; premier quai, Ernest Leclerc ; 2e quai, M. Durocher ; 3e quai, Albert Demers ; 4e quai, Michel Lefebvre ; médecin-examineur, Michel Lefebvre.

Du correspondant régulier de LA PRESSE Valleyfield, 24 — L'Association des officiers de l'Ordre des Forciers Canadiens, pour l'année courante, a eu lieu comme suit : Chef rangier, L. Laplante ; vice-chef, Jos. Durocher ; secrétaire, M. Chabert ; secrétaire-trésorier, C. Despaux ; premier quai, Ernest Leclerc ; 2e quai, M. Durocher ; 3e quai, Albert Demers ; 4e quai, Michel Lefebvre ; médecin-examineur, Michel Lefebvre.

Du correspondant régulier de LA PRESSE Valleyfield, 24 — L'Association des officiers de l'Ordre des Forciers Canadiens, pour l'année courante, a eu lieu comme suit : Chef rangier, L. Laplante ; vice-chef, Jos. Durocher ; secrétaire, M. Chabert ; secrétaire-trésorier, C. Despaux ; premier quai, Ernest Leclerc ; 2e quai, M. Durocher ; 3e quai, Albert Demers ; 4e quai, Michel Lefebvre ; médecin-examineur, Michel Lefebvre.

THE JOHN MURPHY COMPANY LIMITED

ÉCOULEMENT DES ARGENTERIES.

Parmi les choses dont nous voulons discontinuer la vente se trouvent les articles en argent bombé — nous n'avons ni l'espace ni le stock de valeur pouvant être comparé avec les splendides magasins de bijouteries dont Montréal peut s'enorgueillir. Dans le but d'écouler rapidement le stock que nous avons maintenant, nous commencerons demain à écouler nos articles bombés de 25 à 50 pour cent d'escompte sur les prix tels que marqués maintenant. En voici quelques-uns :

\$39.55—Service à thé, 7 morceaux, p.	\$10.00	\$20.50—Service à thé, 5 morceaux, p.	\$15.68
\$15.65—Cabarets pour		\$13.50—Canada à eau	
thé, pour	11.87	bouillante	9.68
\$9.10—Plats pour en-		\$8.00—Plats pour en-	4.95
trées, pour	5.95	ding, pour	
\$7.25—Services à thé, 4 morceaux, p.	3.95	\$7.25—Corbeilles à bis-	4.52
\$5.30—Pots à l'eau, p.	2.95	cuts, pour	
\$5.00—Pots à fleurs, p.	2.95	\$5.25—Plats à céleri,	3.50
\$4.50—Pots-céleri, p.	2.95	pour	
\$3.95—Plats à bis-	2.15	\$4.75—Porte à céleri,	3.00
cuts, pour	2.65	pour	
\$2.65—Bourriers, pour	1.48	\$2.75—Refrigidisseurs à	1.95
\$2.50—Plats à bis-	1.90	bourre, pour	
bons, pour	1.90	\$2.50—Plats à céleri,	1.35
\$2.88—Corbeille à pain,	1.97	pour	
\$2.25—Café à sirop	1.58	\$2.50—Pots à tabac,	0.98
\$2.00—Frites à bis-	0.98	pour	1.19
cuts, pour	0.98	\$2.00—Marinades, p.	0.98
\$1.65—Pots à fou-	0.98	\$1.35—Gobelets d'ar-	1.08
gère, pour	0.98	gent, pour	
\$50—Récepteur à che-	0.39	\$30—Gobelets d'en-	0.19
veux, pour		fants, pour	

VALEURS DE 75c à \$2.50, SUR UNE TABLE D'ASSORTIMENTS A 48c

Gobelets, Martindale, Huitiers, Nouveautés dans les argenteries, etc.

AU RAYON DES ARTICLES POUR HOMMES.

Nous désirons particulièrement vendre, samedi, toutes les Chemises et aussi tous les Pardessus que nous avons en magasin. Nous continuerons à accorder les escomptes d'écoulement sur tous les autres articles pour hommes, mais avant et par-dessus tout, vous verrez samedi des offres comme celles-ci :

\$1.25 A \$2.00 — CHEMISES DE COULEURS, POUR 50c

Quelques-unes avec plastrons et d'autres sans plastrons ; mais toutes de nouvelles marchandises du printemps — quelques-unes qu'il nous a fallu recevoir tout détrempées.

TOUTES LES AUTRES CHEMISES EN MAGASIN A MOITIÉ PRIX

75c pour 50c, 50c pour 25c, 25c pour 12c, 12c pour 6c, 6c pour 3c, 3c pour 1c, 1c pour 50c.

TOUS LES PARDESSUS EN MAGASIN A MOITIÉ PRIX

PARDESSUS POUR HOMMES, DE DIX PIASTRES, A \$5.00

(En molleton noir ou oxford, collets de velours, grandeurs 38, 39, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 78, 80, 82, 84, 86, 88, 90, 92, 94, 96, 98, 100, 102, 104, 106, 108, 110, 112, 114, 116, 118, 120, 122, 124, 126, 128, 130, 132, 134, 136, 138, 140, 142, 144, 146, 148, 150, 152, 154, 156, 158, 160, 162, 164, 166, 168, 170, 172, 174, 176, 178, 180, 182, 184, 186, 188, 190, 192, 194, 196, 198, 200, 202, 204, 206, 208, 210, 212, 214, 216, 218, 220, 222, 224, 226, 228, 230, 232, 234, 236, 238, 240, 242, 244, 246, 248, 250, 252, 254, 256, 258, 260, 262, 264, 266, 268, 270, 272, 274, 276, 278, 280, 282, 284, 286, 288, 290, 292, 294, 296, 298, 300, 302, 304, 306, 308, 310, 312, 314, 316, 318, 320, 322, 324, 326, 328, 330, 332, 334, 336, 338, 340, 342, 344, 346, 348, 350, 352, 3

COLONIAL HOUSE

SQUARE
PHILLIPS

RAYON DES SOIERIES

SPECIAL—250 boîtes d'échantillons de soies en longueurs, pour blouses, effets de dentelle, valeurs de Drape et unies. Elles comprennent la totalité des échantillons d'un fabricant, que nous offrons à la moitié de la valeur régulière; les prix se chiffrent de \$3.50 à \$9.00 par longueur pour blouses, 50 pour cent.

ETOFFES A ROBES DE COULEUR

Balances de la Gaze "Dew Drop" et Gaze Perle, 90c la verge, moins 33 1/2 pour cent.
Voile de Paris, mélange noir et blanc et bleu et blanc, 40c la verge.
Tissus écossais tout laine, de fantaisie, valant 80c et \$1.25 la verge, pour 50c.
Lignes dépareillées assorties d'étoffes à robes à des prix spéciaux.
Drap "Ananas", "Sheer", brodé, valant \$2.00 la verge, pour 65c la verge.
Serge noire, tout laine, avec rayures blanches, valant 80c la verge, pour 50c la verge.

RAYON des INDIENNES

Guingans écossais, 25c et 30c la verge, pour 12 1/2c.
Léon français, à 30c la verge, pour 12 1/2c.
Batistes françaises, à 30c la verge, pour 12 1/2c.

DOUILLETES de DUVET

Samedi, nous offrons la balance de l'assortiment d'un fabricant, 109 douillettes de duvet, régulier, \$6.00, pour \$3.60.
Couvrez-pieds blancs—Quelques lignes de douillettes de duvet, moins 20 pour cent.
Toiles—Nappes, serviettes, toiles de table, et lignes de douillettes de duvet, ordinaire, moins 33 1/2 pour cent.
Cotons—Valeurs spéciales dans les cotons blancs anglais, longueurs de 10 à 12 verges, pour samedi, moins 25 pour cent.

RAYON des MANTEAUX

225 jupons de soie Moirée unie et de fantaisie, valeur \$6.00 pour \$3.75.
300 jupons en Silkoline noire, pour Dames, valeur \$1.60 pour 90c.

Vente Après l'Inventaire

SAMEDI, le 25 du courant, Nous Offrons :

Coupons et Soldes

Dans presque tous les Rayons (comprenant ceux des Etoffes à Robes, Soieries, Indiennes, Toiles, Cotons, Couvre-pieds, Jupes, Articles de Sport, Paniers, Jouets, Brimborions, etc.)

5 pour cent d'escompte au comptant.

ATTENTION SPECIALE APPORTEE aux COMMANDES par la POSTE.

Exposition d'industries canadiennes, de Vieilles Argenteries prêtées et de Curiosités Indiennes, à la Galerie des Arts, Square Phillips. Ouverte lundi soir de 8 à 10 hrs.

RAYON DE LA PORCELAINES

Tables spéciales à moitié prix, comprenant services à dîner, services à thé, jardinières, pots à cacao, porte-couverts, bols à fruits, etc.
Aussi tables spéciales à 15c, 20c, 35c et 50c.

RAYON DE L'ARGENTERIE

Argenteries restées de la vente précédente, comprenant services à thé, plats à fourger, plats à pouding, assiettes à gâteaux, paniers à gâteaux, bols à lait, beurriers, huiliers, etc., etc., à moitié prix.
Aussi table spéciale de bronzes et d'horloges, à moitié prix.

ARTICLES DE SPORT

Dans ce rayon nous donnerons un escompte de 20 p. c. sur tous nos articles d'hiver à l'exception des skis sur lesquels nous accordons 10 p. c.

RAYON DES JOUETS

Le solde de notre stock en fait de jouets pour fillettes et garçons à 25 p. c. d'escompte.
Poupées. Une ligne de poupées articulées, moins 25 p. c. d'escompte.
Chevaux à berceaux — Quelques chevaux à berceaux recouverts de peau, moins 20 p. c.

PANIERES

Table spéciale de paniers de fantaisie dans tous les styles, prix de \$4.50 à \$10.00, à être écoulés à 25c, 50c, \$1.00 et \$2.00.

25 douz. de Corsets P. D.; grandeurs bien assorties quoique n'étant pas complètes dans toutes les lignes, à 89c chacune.
Valeurs ordinaires \$1.25, \$1.60, \$1.75, \$2.00, \$3.00, \$3.50, \$3.75, \$4.75 et \$5.50.
Couleurs: Blanc, noir et beige.

HENRY MORGAN & CO., - - - Montréal.

LA POLOGNE SUR UN VOLCAN

VARSOVIE RESTE ENCORE LE FOYER DE L'AGITATION VIOLENTE DES GREVISTES.

LE METROPOLITAIN

Varsovie, 24 — Les grévistes recourent à la violence. Ils ont détruit la grande gare où convergent plusieurs chemins de fer, en dehors de la ville, et coupé de nombreux fils télégraphiques.
La situation cause une anxiété générale dans tous les cercles. L'assistent du gouverneur général a averti que le gouvernement ne savait où donner la tête.

Le cercle des rapports alarmants à propos des plans adoptés par le parti révolutionnaire. L'agitation se répand. Les comités de «dames», journalistes, les serviteurs, les imprimeurs et pressiers, les conducteurs d'omnibus, les ingénieurs et les mécaniciens menacent de se mettre en grève.

Le service du chemin de fer de Vienne est encore interrompu. La Pologne occidentale est absolument privée de communication avec le centre et l'ouest de l'Europe, si ce n'est par télégraphe. La ville est menacée d'une disette absolue de charbon. Le gouverneur général avait offert aux militaires de faire fonctionner le service des trains, mais cela est devenu impossible, les grévistes ayant détruit les aiguilles de recouvrement.

Un grand nombre de passagers venant de Moscou sont retenus ici, faute de trains; la populace pille les colis de marchandises arrivées de France et d'Italie.

Un message téléphonique reçu de Lodz annonce que tous les grévistes sont retournés à l'ouvrage.

PLUS DE SERVICE

Varsovie, 24 — Les employés du chemin de fer Varsovie-Plava, section de la Vistule, se sont mis en grève. Il n'y a plus de ligne directe, maintenant, entre Varsovie et l'Allemagne.

RUMEURS VARIEES

Constantinople, 24 — On fait circuler les rumeurs les plus alarmantes, à Constantinople, sur la situation à Batoum et Poti. On dit que quelques vaisseaux russes, détachés de l'escadre de la mer Noire, ont bombardé Poti. Un marchand anglais arrivé de Batoum dit qu'il a été obligé de fuir cette place où les grévistes menaçaient de l'assassiner. Ce marchand prétend que les autorités sont impuissantes.

LE CALME RENAIT

Bakou, 24 — Le calme est maintenant rétabli ici; tous les magasins arméniens ont été fermés; mais les banques sont ouvertes et les fonctionnaires reprennent à leurs occupations sous la protection de la police.
Le calme est aussi rétabli à Balakhang; cependant, à Romany, les grévistes ont attaqué deux fabriques; trente hommes ont été tués ou blessés. A Bakou un grand nombre de meurtres horribles ont été commis. Adaph, gérant des raffineries de naphte, souffrant de la situation.

Vous pouvez encore profiter de nos Offres Spéciales de

COMPLETS et PARDESSUS

Vous pouvez encore acheter un complet ou un pardessus à un prix qui vous fera faire une bonne épargne. Ce lot spécial que nous écoulons à des prix particulièrement bas comprend un assortiment de vêtements qui, pour la dimension, conviennent à presque toutes les tailles. Venez voir si vous ne trouvez pas ce qu'il vous faut.
Complets style sac en tweed écossais et en worsted bleu et noir, et pardessus en draps carter, tweed écossais et frisé, valant \$12.00, \$15.00, \$18.00 et \$20.00. Pour \$5.50, \$6.50, \$7.50 et \$8.50.

VEZ DE BONNE HEURE. NOUS N'EN VENDONS PLUS PASSE CETTE SEMAINE

CLOTHING CLEARERS, Limited
281 rue St Laurent, 8506 rue Notre-Dame.

Le métropolitain a parlé pendant quinze minutes; il s'est principalement attaché à dénoncer la perversion de l'esprit de la jeunesse par des idées anarchiques.
Il faisait une chaleur insupportable dans la chapelle.

ON SE REJOINT

St. Pétersbourg, 24. — Les autorités militaires et la population russe ont reçu avec joie mais avec calme, la nouvelle de la victoire remportée par les Russes, par le jugement de la commission internationale. On se borne à dire que l'amiral Rojestvensky est bien venu de cette clameur insensée soulevée contre lui.

CONTRE TOUT LE MONDE

Paris, 24. — Le comte Léon Tolstoï, correspondant du "Matin" à St. Pétersbourg, rapporte que le comte a exprimé tout le dégoût que lui inspirent et l'autocratie et les révolutionnaires, en Russie. Les deux luttes de violence. Il est impossible pour le moment, dit M. Tolstoï, de renverser le gouvernement; il croit que des réformes auront inévitablement lieu, une fois le calme rétabli. Le peuple russe, dit le comte, est contre la révolution; le comte, lui, est pour la propriété de la terre qu'il cultive.

UNE DECLARATION

Moscou, 24 — Le métropolitain a prononcé les paroles suivantes, dans son panegyrique du grand-duc Serge: "La responsabilité de la mort prématurée de ce martyr retombe sur toute la société, sans distinction. La mort du grand-duc Serge est celle d'un grand martyr; les services qu'il a rendus à son pays resteront immortels dans le cœur du peuple. Le Seigneur donnera le repos à l'esprit du défunt. Le sang de ce martyr portera ses fruits; il en germera le repentir parmi toutes les classes de la société."

ENTREVUE EMOUVANTE

Saint-Petersbourg, 24 — On dit que la grande-duchesse Elizabeth, veuve du grand-duc Serge, a visité, en prison, l'assassin de son mari.

EN CONSEIL DE FAMILLE

Saint-Petersbourg, 24 — Tous les membres de la famille impériale qui ont assisté au service funèbre qui a eu lieu à Tsarsko-Selo ont eu une réunion de famille, hier soir. L'impératrice douairière, qui était à Tsarsko-Selo depuis le sanglant dimanche du 22, a dit se soumettre aux avis de la police et de sa famille et renoncer à retourner à Saint-Petersbourg; on craignait un attentat, mais l'impératrice disait ne rien craindre, que si on en voulait à la reine, elle le saurait bien; elle a dit qu'elle s'est finalement soumise.

On est généralement très satisfait de ce que les funérailles du grand-duc Serge se soient passées sans incident. Les libéraux comme les radicaux extrêmes ne cachent pas leur contentement de voir que la population a pris part au deuil de la famille impériale. La police avait pris des précautions minutieuses, mais elle n'a pas eu à déplorer de désordres.

On commente beaucoup les paroles du métropolitain qui fait retomber la responsabilité de la mort tragique du grand-duc sur toute la société russe; on dit que si ces paroles sont fidèlement rapportées, la crise actuelle se trouve pleinement justifiée.

L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS

La question du nettoyage des trottoirs mérite d'être de plus en plus l'attention du public, surtout en ce moment-ci, où l'approche du printemps se fait déjà sentir en mettant les rues dans un état excessivement dangereux pour les passants, car la neige qui, tout à tour gelée et dégelée, étend une couche glissante sur les trottoirs.
"La Presse" a déjà parlé de la manière dont les trottoirs doivent être entretenus pour être conformes à la volonté du règlement. Afin d'être utiles à nos lecteurs qui veulent éviter des poursuites, nous donnons encore une fois ces renseignements que quelques-uns pourraient ignorer encore.

Tous les trottoirs doivent être égaux. C'est-à-dire qu'il ne doit y avoir, sur aucun, et sous aucun prétexte, plus de six pouces de neige; cependant, par une contradiction, difficile à expliquer, la loi permet aux propriétaires d'enlever la neige jusqu'à l'asphalte ou jusqu'au bois, et laisser six pouces de différence avec celui du voisin. Tout de même, sur les trottoirs en asphalte il est préférable de laisser un pouce de neige, cela rend l'entretien moins dangereux.

Douze cents à treize cents sont en ce lieu jusqu'à présent, pour des négociations de cette nature, et il est certain que cette activité de la police ne diminuera pas, et que tous ceux qui ne seront pas en règle, d'ici à quelque temps, devront s'en expliquer devant le Recorder.

PAS DE REPRESENTATIONS

La direction du Français Music Hall nous annonce qu'il n'y aura pas de représentations demain à cet établissement, la troupe "Kentucky Belles" partant cette nuit pour Cincinnati où elle doit jouer dimanche. La direction du Français a consenti à cet arrangement afin de ne pas faire perdre une semaine à la troupe. Les représentations reprendront lundi avec la "Merry Maiden Co."

Agissent comme l'Exercice.

Cascarets

- pour les Intestins

Dix Cents

Tous les Pharmaciens

NOTES POLITIQUES

A une assemblée du Cabinet Whitney, tenue à Toronto, hier, il a été décidé de convoquer la Législature pour mercredi, le 22 mars prochain.
On dit que c'est l'intention du gouvernement de proposer une loi sur les élections et avec la subvention stipulée dans le contrat précédemment passé avec M. Colambier.

Un banquet politique a été offert, hier soir, à Petrolia, Ont., à l'hon. M. Hanna, secrétaire provincial dans le gouvernement Whitney.

M. Bremner, rédacteur du "Banquet Reporter", de Belleville, qui a rendu témoignage dans l'affaire des fausses boîtes électorales, a l'intention de vendre son journal pour s'en aller au Nord-Ouest.

M. F. H. Clergue a eu une conférence, hier, avec M. Whitney, au sujet des industries du Sault Ste. Marie. Rien n'a transpiré de cette conférence; mais M. Clergue a déclaré que les travaux de l'Algoma Central pour la tôle au C. P. R. seront poussés avec activité.

On annonce d'Ottawa que la Compagnie Allan a conclu un contrat avec le gouvernement, pour une ligne de vapeur franco-canadienne, aux conditions et avec la subvention stipulée dans le contrat précédemment passé avec M. Colambier.

SEANCE AU COLLEGE SAINT-MARIE LUNDI LE 6 MARS

On est en préparation, pour le lundi gras au soir, une très intéressante séance, au collège de la rue Bleury. La décapitation comédie d'Ordonneau "Une Coquette" est à l'affiche avec un joli programme musical.

Les billets sont en vente au collège et à la Bibliothèque Gratiute.

VILLA PILLEE

(Du correspondant régulier de LA PRESSE) Sherbrooke, 24. — La maison d'été de M. A. R. Mole, de Magog, a été visitée par des cambrioleurs qui en ont fait un quartier de pillage en règle: lingerie, ustensiles de cuisine, argenterie, tout y est passé.

PAS DE REPRESENTATIONS

La direction du Français Music Hall nous annonce qu'il n'y aura pas de représentations demain à cet établissement, la troupe "Kentucky Belles" partant cette nuit pour Cincinnati où elle doit jouer dimanche. La direction du Français a consenti à cet arrangement afin de ne pas faire perdre une semaine à la troupe. Les représentations reprendront lundi avec la "Merry Maiden Co."

UN CONTRAT DE \$2,000,000

Sera probablement accordé, à Winnipeg, à MM. Peter Lyall et fils, de Montréal.

(Du correspondant régulier de LA PRESSE) Winnipeg, Man., 24. — Peter Lyall et Sons, les grands entrepreneurs de Montréal, qui viennent de construire la nouvelle gare du Pacifique, ont obtenu probablement le contrat pour la construction de la nouvelle gare du Canadian Northern, qui doit coûter deux millions. Ceci veut dire que les ouvriers de Montréal, maintenant ici, y resteront et que beaucoup d'autres se vont invités à venir.

MM. Giles et Daquette ont ravi l'auditoire, le premier par ses désopilantes déclamations, le second par les beaux morceaux de chant qu'il a exécutés de

DODD'S KIDNEY PILLS

CURES ALL KIDNEY DISEASES

BRIGHT'S DISEASE, GRAVEL, DIABETES, BACKACHE, etc.

THE PUBLIC WILL BE INTERESTED TO KNOW THAT THIS PILLS IS SOLD ONLY IN BOTTLES OF 100 PILLS.

Maison D. GAGNON & CIE

Tous les Jours d'ici à la fin du Mois

Nous offrons de nombreux Bargains pour faire de la place pour les Marchandises du printemps qui arrivent chaque jours.

HATEZ-VOUS! NULLE PART AILLEURS VOUS TROUVEREZ DE TELLES CHANCES!

INDIENNE NOUVELLE

Belle indienne anglaise de 9c
12c, prix de vente
Belle indienne anglaise de 10c
13c, prix de vente

POTAGE
Consommé printanier
Royale à la Mathieu
POISSON
Filets de Soles à la Chamberland
Pommes Marquises

ENTREES
Amourettes en caisse à la Montglas
ROTI
Dindonneau à l'étouffée — Sauce attouca à la Castie
LEGUMES
Pommes de terre mûchées, à la Murphy
Artichauts — Petits pois sautés
au beurre — Sauce mousseline

PUNCH RABERLAIS
GIBIER
Cuisson de venaison à la Arcaud
Cresson d'eau
Gelée de fruits roses

SALADES
Laitu fraîche à la Française à la Scott
GATEAUX
Petits fours assortis — Nougat crème glacée — Gelée au orme

Dessert
M. N. T. Castle, président du banquet, avait, sa droite M. Jos. Simpson, président de l'Association des maîtres-charpentiers-menuisiers; à sa gauche, M. Thibault, président de l'Association des maîtres-plombiers, puis venaient M. G. Shepherd, secrétaire du Builder Exchange; M. J. N. Arcand, secrétaire de l'Association des maîtres-peintres-décorateurs; M. B. E. Jones, secrétaire de l'Association des maîtres-peintres et décorateurs de Montréal; M. J. Morrison, vice-président de l'Association des maîtres-peintres; M. J. Caylor, P. Houle, L. P. Poirier, R. T. Sommerville, T. A. Gauthier, G. Dumont, Chris. Louis, L. Roger, C. Larin, W. G. Ryan, A. Bopp, W. E. Potter, W. Murphy, O. M. Lavoie, A. N. Dubrule, les représentants des journaux, etc., etc. Une excellente musique agréablement se agapes, les maîtres-peintres, les maîtres-plombiers, les maîtres-peintres et décorateurs de Montréal, ont soulevé les applaudissements de l'assistance.

MM. Giles et Daquette ont ravi l'auditoire, le premier par ses désopilantes déclamations, le second par les beaux morceaux de chant qu'il a exécutés de

Chemises en très bonne indienne couleur, toutes les grandeurs pour hommes et garçons, 31c valant 50c en vente à...
1 lot de très bonnes chemises en cambrie couleur, dans toutes les grandeurs pour hommes. Le prix était 75c, prix de vente 50c, fin de mois seulement.
20 douzaines de bonnets en soie pour hommes, il y a des boucles, des cols pour nouer et des noufs tout faits. Valeur 25c 12 1/2c, vente fin de mois.
les en élastique avec belles boucles, valeur 25c, prix de 12 1/2c, vente fin de mois.

Bons Marchés dans tous les Départements

D. GAGNON & CIE, 165 rue St Laurent COIN DORCHESTER

POUR LE PORT DE LA RIVIERE DU LOUP

Le gouvernement a versé entre les mains de l'hon. M. Prévost, pour Mme Louis V. Filteau, le prix des terrains qu'il a achetés à la Pointe de la Rivière du Loup, pour les améliorations du port de cette ville. Ces terrains ont une superficie de 70,700 pieds, et le prix en a été de \$9,191 soit 13 cents par pied.

Le gouvernement a versé entre les mains de l'hon. M. Prévost, pour Mme Louis V. Filteau, le prix des terrains qu'il a achetés à la Pointe de la Rivière du Loup, pour les améliorations du port de cette ville. Ces terrains ont une superficie de 70,700 pieds, et le prix en a été de \$9,191 soit 13 cents par pied.

Le gouvernement a versé entre les mains de l'hon. M. Prévost, pour Mme Louis V. Filteau, le prix des terrains qu'il a achetés à la Pointe de la Rivière du Loup, pour les améliorations du port de cette ville. Ces terrains ont une superficie de 70,700 pieds, et le prix en a été de \$9,191 soit 13 cents par pied.

Le gouvernement a versé entre les mains de l'hon. M. Prévost, pour Mme Louis V. Filteau, le prix des terrains qu'il a achetés à la Pointe de la Rivière du Loup, pour les améliorations du port de cette ville. Ces terrains ont une superficie de 70,700 pieds, et le prix en a été de \$9,191 soit 13 cents par pied.

Le gouvernement a versé entre les mains de l'hon. M. Prévost, pour Mme Louis V. Filteau, le prix des terrains qu'il a achetés à la Pointe de la Rivière du Loup, pour les améliorations du port de cette ville. Ces terrains ont une superficie de 70,700 pieds, et le prix en a été de \$9,191 soit 13 cents par pied.

Le gouvernement a versé entre les mains de l'hon. M. Prévost, pour Mme Louis V. Filteau, le prix des terrains qu'il a achetés à la Pointe de la Rivière du Loup, pour les améliorations du port de cette ville. Ces terrains ont une superficie de 70,700 pieds, et le prix en a été de \$9,191 soit 13 cents par pied.

Le gouvernement a versé entre les mains de l'hon. M. Prévost, pour Mme Louis V. Filteau, le prix des terrains qu'il a achetés à la Pointe de la Rivière du Loup, pour les améliorations du port de cette ville. Ces terrains ont une superficie de 70,700 pieds, et le prix en a été de \$9,191 soit 13 cents par pied.

Le gouvernement a versé entre les mains de l'hon. M. Prévost, pour Mme Louis V. Filteau, le prix des terrains qu'il a achetés à la Pointe de la Rivière du Loup, pour les améliorations du port de cette ville. Ces terrains ont une superficie de 70,700 pieds, et le prix en a été de \$9,191 soit 13 cents par pied.

TEMPERATURE

Beau au- jourd'hui et demain.

Montréal, 24 février 1906.
Température : Bulletin d'après le thermomètre de la "Optical and Engineering Supply Co.", 1628 rue Notre-Dame, R. de M. 14, 14.
Aujourd'hui maximum... 20
Minimum... 12
Aujourd'hui minimum... 12
Maximum... 20
Boursoir... 8 h. m., 30.30; 11 h. m., 30.22; 1 p. m., 30.22.

LE SACRE DE MGR SCOLLARD

C'est ce matin que Monseigneur Scollard a été consacré évêque du nouveau diocèse du Saint-Sacrement. "La Presse" a consacré, hier, une partie de sa première page à cet événement important dans les annales de notre foi. Nos lecteurs trouveront à la 11ème page du numéro de ce jour les détails complets de l'importante cérémonie qui a eu lieu à Peterborough (Ont.) ce matin, tels que télégraphiés par notre envoyé spécial.

LADEBAUCHE PREND UN COUP LE DIMANCHE

Les lecteurs de "La Presse" ont franchement, samedi prochain, de la plaisante mésaventure du père Ladebauche. Nous croirions difficilement cette scène au début d'un roman. C'est une petite affaire, pas méchante du tout, qui ne peut manquer d'amuser grandement même ceux qui servent de platons à la verge de notre humeur désolée, c'est-à-dire les hôteliers, les policemen et les officiers du Revenu.

LES \$20 DE M. CLERMONT

Dans le compte-rendu du procès intenté par M. Clermont aux liquidateurs de la Compagnie de Crédit du Canada, nous avons mentionné la déclaration du défendeur qui a dit, "payé \$20 au journaux de Montréal pour empêcher que l'on donne de mauvaises nouvelles sur son arrestation." Nous avons ajouté à notre compte-rendu les lignes suivantes : "N. DE LA RE. — Il serait fort intéressant de savoir à qui M. Clermont a payé cette somme." A une des conférences du soir a été posé ce sujet. L'article qui suit a été publié dans le compte-rendu de la Compagnie de Crédit du Canada. M. G. G. Clermont a déclaré avoir payé \$20 à des journalistes, pour les dissuader de rapporter son arrestation dans leurs journaux.

DEUX NOUVEAUX ARTISTES POUR LES NOUVEAUTES

La direction des Nouveautés a engagé, hier, M. Gervais, propriétaire de l'hôtel Jacques-Cartier, et des artistes pour cette maison de théâtre. On est en présence d'un établissement de ce genre, en montrant comment avait lieu l'enregistrement des noms. Les policiers Paquet et Beauchamp, les deux officiers chargés de cette cause, ont fait une déposition claire et intelligente, qui a donné un aperçu de la moralité de l'endroit, très peu en faveur du propriétaire.

L'HOTEL JACQUES-CARTIER

Le procès se continue—Témoignages de deux constables.

Le procès de Joseph E. Gervais, propriétaire de l'hôtel Jacques-Cartier, et des artistes pour cette maison de théâtre. On est en présence d'un établissement de ce genre, en montrant comment avait lieu l'enregistrement des noms. Les policiers Paquet et Beauchamp, les deux officiers chargés de cette cause, ont fait une déposition claire et intelligente, qui a donné un aperçu de la moralité de l'endroit, très peu en faveur du propriétaire.

NOS CAMPS MILITAIRES

Ottawa, Ont., 24 — Le département de la milice vient de publier un bulletin annonçant que, cette année, le camp militaire pour le district de Québec aura lieu le 19 juin, et pour le district de Montréal, le 27 juin. Les instructions transmises aux officiers commandants sont de réunir sous la tente tous les régiments de leurs districts respectifs.

UN COUPLE MISERABLE

Le juge Lafontaine a lancé deux mandats d'arrêt, ce matin, l'un contre la femme François-Xavier Pelletier, de la rue Notre-Dame, sous accusation d'avoir poussé un homme à commettre un attentat criminel sur une jeune fille mineure.

LA POLICE EN GREVE

Celle de la ville de Varsovie menace de se joindre au mouvement ouvrier.

A BAKOU

Plus de 300 Arméniens y ont été massacrés lors des récentes émeutes.

LA GUERRE

Varsovie, 24 — La police de cette ville menace de se joindre au mouvement ouvrier. Elle a demandé un plus haut salaire. Chaque homme ne reçoit actuellement que \$8 par mois, outre ses uniformes.

LADEBAUCHE PREND UN COUP LE DIMANCHE

Les lecteurs de "La Presse" ont franchement, samedi prochain, de la plaisante mésaventure du père Ladebauche. Nous croirions difficilement cette scène au début d'un roman. C'est une petite affaire, pas méchante du tout, qui ne peut manquer d'amuser grandement même ceux qui servent de platons à la verge de notre humeur désolée, c'est-à-dire les hôteliers, les policemen et les officiers du Revenu.

LES \$20 DE M. CLERMONT

Dans le compte-rendu du procès intenté par M. Clermont aux liquidateurs de la Compagnie de Crédit du Canada, nous avons mentionné la déclaration du défendeur qui a dit, "payé \$20 au journaux de Montréal pour empêcher que l'on donne de mauvaises nouvelles sur son arrestation." Nous avons ajouté à notre compte-rendu les lignes suivantes : "N. DE LA RE. — Il serait fort intéressant de savoir à qui M. Clermont a payé cette somme." A une des conférences du soir a été posé ce sujet. L'article qui suit a été publié dans le compte-rendu de la Compagnie de Crédit du Canada. M. G. G. Clermont a déclaré avoir payé \$20 à des journalistes, pour les dissuader de rapporter son arrestation dans leurs journaux.

DEUX NOUVEAUX ARTISTES POUR LES NOUVEAUTES

La direction des Nouveautés a engagé, hier, M. Gervais, propriétaire de l'hôtel Jacques-Cartier, et des artistes pour cette maison de théâtre. On est en présence d'un établissement de ce genre, en montrant comment avait lieu l'enregistrement des noms. Les policiers Paquet et Beauchamp, les deux officiers chargés de cette cause, ont fait une déposition claire et intelligente, qui a donné un aperçu de la moralité de l'endroit, très peu en faveur du propriétaire.

L'HOTEL JACQUES-CARTIER

Le procès se continue—Témoignages de deux constables.

Le procès de Joseph E. Gervais, propriétaire de l'hôtel Jacques-Cartier, et des artistes pour cette maison de théâtre. On est en présence d'un établissement de ce genre, en montrant comment avait lieu l'enregistrement des noms. Les policiers Paquet et Beauchamp, les deux officiers chargés de cette cause, ont fait une déposition claire et intelligente, qui a donné un aperçu de la moralité de l'endroit, très peu en faveur du propriétaire.

NOS CAMPS MILITAIRES

Ottawa, Ont., 24 — Le département de la milice vient de publier un bulletin annonçant que, cette année, le camp militaire pour le district de Québec aura lieu le 19 juin, et pour le district de Montréal, le 27 juin. Les instructions transmises aux officiers commandants sont de réunir sous la tente tous les régiments de leurs districts respectifs.

UN COUPLE MISERABLE

Le juge Lafontaine a lancé deux mandats d'arrêt, ce matin, l'un contre la femme François-Xavier Pelletier, de la rue Notre-Dame, sous accusation d'avoir poussé un homme à commettre un attentat criminel sur une jeune fille mineure.

LA POLICE EN GREVE

Celle de la ville de Varsovie menace de se joindre au mouvement ouvrier.

A BAKOU

Plus de 300 Arméniens y ont été massacrés lors des récentes émeutes.

LA GUERRE

Varsovie, 24 — La police de cette ville menace de se joindre au mouvement ouvrier. Elle a demandé un plus haut salaire. Chaque homme ne reçoit actuellement que \$8 par mois, outre ses uniformes.

LADEBAUCHE PREND UN COUP LE DIMANCHE

Les lecteurs de "La Presse" ont franchement, samedi prochain, de la plaisante mésaventure du père Ladebauche. Nous croirions difficilement cette scène au début d'un roman. C'est une petite affaire, pas méchante du tout, qui ne peut manquer d'amuser grandement même ceux qui servent de platons à la verge de notre humeur désolée, c'est-à-dire les hôteliers, les policemen et les officiers du Revenu.

LES \$20 DE M. CLERMONT

Dans le compte-rendu du procès intenté par M. Clermont aux liquidateurs de la Compagnie de Crédit du Canada, nous avons mentionné la déclaration du défendeur qui a dit, "payé \$20 au journaux de Montréal pour empêcher que l'on donne de mauvaises nouvelles sur son arrestation." Nous avons ajouté à notre compte-rendu les lignes suivantes : "N. DE LA RE. — Il serait fort intéressant de savoir à qui M. Clermont a payé cette somme." A une des conférences du soir a été posé ce sujet. L'article qui suit a été publié dans le compte-rendu de la Compagnie de Crédit du Canada. M. G. G. Clermont a déclaré avoir payé \$20 à des journalistes, pour les dissuader de rapporter son arrestation dans leurs journaux.

DEUX NOUVEAUX ARTISTES POUR LES NOUVEAUTES

La direction des Nouveautés a engagé, hier, M. Gervais, propriétaire de l'hôtel Jacques-Cartier, et des artistes pour cette maison de théâtre. On est en présence d'un établissement de ce genre, en montrant comment avait lieu l'enregistrement des noms. Les policiers Paquet et Beauchamp, les deux officiers chargés de cette cause, ont fait une déposition claire et intelligente, qui a donné un aperçu de la moralité de l'endroit, très peu en faveur du propriétaire.

L'HOTEL JACQUES-CARTIER

Le procès se continue—Témoignages de deux constables.

Le procès de Joseph E. Gervais, propriétaire de l'hôtel Jacques-Cartier, et des artistes pour cette maison de théâtre. On est en présence d'un établissement de ce genre, en montrant comment avait lieu l'enregistrement des noms. Les policiers Paquet et Beauchamp, les deux officiers chargés de cette cause, ont fait une déposition claire et intelligente, qui a donné un aperçu de la moralité de l'endroit, très peu en faveur du propriétaire.

NOS CAMPS MILITAIRES

Ottawa, Ont., 24 — Le département de la milice vient de publier un bulletin annonçant que, cette année, le camp militaire pour le district de Québec aura lieu le 19 juin, et pour le district de Montréal, le 27 juin. Les instructions transmises aux officiers commandants sont de réunir sous la tente tous les régiments de leurs districts respectifs.

UN COUPLE MISERABLE

Le juge Lafontaine a lancé deux mandats d'arrêt, ce matin, l'un contre la femme François-Xavier Pelletier, de la rue Notre-Dame, sous accusation d'avoir poussé un homme à commettre un attentat criminel sur une jeune fille mineure.

LA VOIX DE ROME

Les bulles de Pie X nommant Mgr Scollard évêque sont lues au nouveau prélat.

LE TRONE D'HONNEUR

A la cérémonie du sacre, était occupé par Mgr Bégin, archevêque de Québec.

GRANDIOSES DEMONSTRATIONS

Peterboro, Ont., 24 — La cérémonie du sacre a été commencée à 9 h. 30 ce matin. Six évêques occupent des sièges dans le bas du chœur. Dans la nef, trois rangs de chaises ont été réservés pour les membres du clergé.

LA QUESTION DES ECOLES

Mgr Légal accorde un interview au reporter de "La Presse". (Par Dépêche Spéciale à "La Presse.")

LES \$20 DE M. CLERMONT

Dans le compte-rendu du procès intenté par M. Clermont aux liquidateurs de la Compagnie de Crédit du Canada, nous avons mentionné la déclaration du défendeur qui a dit, "payé \$20 au journaux de Montréal pour empêcher que l'on donne de mauvaises nouvelles sur son arrestation." Nous avons ajouté à notre compte-rendu les lignes suivantes : "N. DE LA RE. — Il serait fort intéressant de savoir à qui M. Clermont a payé cette somme." A une des conférences du soir a été posé ce sujet. L'article qui suit a été publié dans le compte-rendu de la Compagnie de Crédit du Canada. M. G. G. Clermont a déclaré avoir payé \$20 à des journalistes, pour les dissuader de rapporter son arrestation dans leurs journaux.

DEUX NOUVEAUX ARTISTES POUR LES NOUVEAUTES

La direction des Nouveautés a engagé, hier, M. Gervais, propriétaire de l'hôtel Jacques-Cartier, et des artistes pour cette maison de théâtre. On est en présence d'un établissement de ce genre, en montrant comment avait lieu l'enregistrement des noms. Les policiers Paquet et Beauchamp, les deux officiers chargés de cette cause, ont fait une déposition claire et intelligente, qui a donné un aperçu de la moralité de l'endroit, très peu en faveur du propriétaire.

L'HOTEL JACQUES-CARTIER

Le procès se continue—Témoignages de deux constables.

Le procès de Joseph E. Gervais, propriétaire de l'hôtel Jacques-Cartier, et des artistes pour cette maison de théâtre. On est en présence d'un établissement de ce genre, en montrant comment avait lieu l'enregistrement des noms. Les policiers Paquet et Beauchamp, les deux officiers chargés de cette cause, ont fait une déposition claire et intelligente, qui a donné un aperçu de la moralité de l'endroit, très peu en faveur du propriétaire.

NOS CAMPS MILITAIRES

Ottawa, Ont., 24 — Le département de la milice vient de publier un bulletin annonçant que, cette année, le camp militaire pour le district de Québec aura lieu le 19 juin, et pour le district de Montréal, le 27 juin. Les instructions transmises aux officiers commandants sont de réunir sous la tente tous les régiments de leurs districts respectifs.

UN COUPLE MISERABLE

Le juge Lafontaine a lancé deux mandats d'arrêt, ce matin, l'un contre la femme François-Xavier Pelletier, de la rue Notre-Dame, sous accusation d'avoir poussé un homme à commettre un attentat criminel sur une jeune fille mineure.

UNE COURTE EVASION

Un mouton se ballade, hier soir, dans la rue Sainte-Catherine.

A LA BOUCHERIE

Candide et subite exclamation d'une petite femme impressionnable.

SCENE DE LA RUE

Bé, bé, bé. Et les passants, à ce cri étrange, tournèrent la tête. Dans la demi-obscurité — car il était environ sept heures hier soir — ils aperçurent un animal d'un blanc sale, de la taille d'un chien.

LA QUESTION DES ECOLES

Mgr Légal accorde un interview au reporter de "La Presse". (Par Dépêche Spéciale à "La Presse.")

LES \$20 DE M. CLERMONT

Dans le compte-rendu du procès intenté par M. Clermont aux liquidateurs de la Compagnie de Crédit du Canada, nous avons mentionné la déclaration du défendeur qui a dit, "payé \$20 au journaux de Montréal pour empêcher que l'on donne de mauvaises nouvelles sur son arrestation." Nous avons ajouté à notre compte-rendu les lignes suivantes : "N. DE LA RE. — Il serait fort intéressant de savoir à qui M. Clermont a payé cette somme." A une des conférences du soir a été posé ce sujet. L'article qui suit a été publié dans le compte-rendu de la Compagnie de Crédit du Canada. M. G. G. Clermont a déclaré avoir payé \$20 à des journalistes, pour les dissuader de rapporter son arrestation dans leurs journaux.

DEUX NOUVEAUX ARTISTES POUR LES NOUVEAUTES

La direction des Nouveautés a engagé, hier, M. Gervais, propriétaire de l'hôtel Jacques-Cartier, et des artistes pour cette maison de théâtre. On est en présence d'un établissement de ce genre, en montrant comment avait lieu l'enregistrement des noms. Les policiers Paquet et Beauchamp, les deux officiers chargés de cette cause, ont fait une déposition claire et intelligente, qui a donné un aperçu de la moralité de l'endroit, très peu en faveur du propriétaire.

L'HOTEL JACQUES-CARTIER

Le procès se continue—Témoignages de deux constables.

Le procès de Joseph E. Gervais, propriétaire de l'hôtel Jacques-Cartier, et des artistes pour cette maison de théâtre. On est en présence d'un établissement de ce genre, en montrant comment avait lieu l'enregistrement des noms. Les policiers Paquet et Beauchamp, les deux officiers chargés de cette cause, ont fait une déposition claire et intelligente, qui a donné un aperçu de la moralité de l'endroit, très peu en faveur du propriétaire.

NOS CAMPS MILITAIRES

Ottawa, Ont., 24 — Le département de la milice vient de publier un bulletin annonçant que, cette année, le camp militaire pour le district de Québec aura lieu le 19 juin, et pour le district de Montréal, le 27 juin. Les instructions transmises aux officiers commandants sont de réunir sous la tente tous les régiments de leurs districts respectifs.

UN COUPLE MISERABLE

Le juge Lafontaine a lancé deux mandats d'arrêt, ce matin, l'un contre la femme François-Xavier Pelletier, de la rue Notre-Dame, sous accusation d'avoir poussé un homme à commettre un attentat criminel sur une jeune fille mineure.

UNE POLICE CORRUPTIVE

Les détectives de New-York seraient en grande partie les complices des voleurs.

L'AVOCAT JEROME

Lance publiquement contre eux des accusations de caractère le plus grave.

ODIEUX SYSTEME

New-York, 24 — Parant, hier soir, devant l'Institut du Peuple, sur la proposition tendant à laisser les bulletins ouverts une partie de la journée, hier dimanche, M. Jerome, attorney de district, s'est exprimé comme suit : "Il y a certes quelques honnêtes gens dans notre corps de police. Mais si le peuple connaissait la vérité, toute la vérité sur la valeur morale de la masse des officiers de police, il ferait comme le peuple du Montana et de la Californie a agi; il formerait un comité de vigilance et ne tarderait pas à annihiler cette crapule."

LA QUESTION DES ECOLES

Mgr Légal accorde un interview au reporter de "La Presse". (Par Dépêche Spéciale à "La Presse.")

LES \$20 DE M. CLERMONT

Dans le compte-rendu du procès intenté par M. Clermont aux liquidateurs de la Compagnie de Crédit du Canada, nous avons mentionné la déclaration du défendeur qui a dit, "payé \$20 au journaux de Montréal pour empêcher que l'on donne de mauvaises nouvelles sur son arrestation." Nous avons ajouté à notre compte-rendu les lignes suivantes : "N. DE LA RE. — Il serait fort intéressant de savoir à qui M. Clermont a payé cette somme." A une des conférences du soir a été posé ce sujet. L'article qui suit a été publié dans le compte-rendu de la Compagnie de Crédit du Canada. M. G. G. Clermont a déclaré avoir payé \$20 à des journalistes, pour les dissuader de rapporter son arrestation dans leurs journaux.

DEUX NOUVEAUX ARTISTES POUR LES NOUVEAUTES

La direction des Nouveautés a engagé, hier, M. Gervais, propriétaire de l'hôtel Jacques-Cartier, et des artistes pour cette maison de théâtre. On est en présence d'un établissement de ce genre, en montrant comment avait lieu l'enregistrement des noms. Les policiers Paquet et Beauchamp, les deux officiers chargés de cette cause, ont fait une déposition claire et intelligente, qui a donné un aperçu de la moralité de l'endroit, très peu en faveur du propriétaire.

L'HOTEL JACQUES-CARTIER

Le procès se continue—Témoignages de deux constables.

Le procès de Joseph E. Gervais, propriétaire de l'hôtel Jacques-Cartier, et des artistes pour cette maison de théâtre. On est en présence d'un établissement de ce genre, en montrant comment avait lieu l'enregistrement des noms. Les policiers Paquet et Beauchamp, les deux officiers chargés de cette cause, ont fait une déposition claire et intelligente, qui a donné un aperçu de la moralité de l'endroit, très peu en faveur du propriétaire.

NOS CAMPS MILITAIRES

Ottawa, Ont., 24 — Le département de la milice vient de publier un bulletin annonçant que, cette année, le camp militaire pour le district de Québec aura lieu le 19 juin, et pour le district de Montréal, le 27 juin. Les instructions transmises aux officiers commandants sont de réunir sous la tente tous les régiments de leurs districts respectifs.

UN COUPLE MISERABLE

Le juge Lafontaine a lancé deux mandats d'arrêt, ce matin, l'un contre la femme François-Xavier Pelletier, de la rue Notre-Dame, sous accusation d'avoir poussé un homme à commettre un attentat criminel sur une jeune fille mineure.

ILS S'ASSEMBLENT ENFIN

Les législateurs de l'île du Prince-Edouard parviennent à vaincre la tempête.

DU CORRESPONDANT REGULAR DE LA PRESSE

Halifax, N. E., 24 — La Législature de l'île du Prince-Edouard s'est ouverte aujourd'hui à Charlottetown, après trois jours de pluie, causés par la tempête. Les trains sont toutefois encore bloqués par la neige.

LE QUART D'HEURE DE RABELAIS

La Commission des finances est convoquée, pour cet après-midi à 3 heures. C'est à cette assemblée que sera soumis le budget de l'année, en vue de la dernière enquête de la police. La ville aura à solder la note, qui s'élève à près de \$3,000.

LA QUESTION DES ECOLES

Mgr Légal accorde un interview au reporter de "La Presse". (Par Dépêche Spéciale à "La Presse.")

LES \$20 DE M. CLERMONT

Dans le compte-rendu du procès intenté par M. Clermont aux liquidateurs de la Compagnie de Crédit du Canada, nous avons mentionné la déclaration du défendeur qui a dit, "payé \$20 au journaux de Montréal pour empêcher que l'on donne de mauvaises nouvelles sur son arrestation." Nous avons ajouté à notre compte-rendu les lignes suivantes : "N. DE LA RE. — Il serait fort intéressant de savoir à qui M. Clermont a payé cette somme." A une des conférences du soir a été posé ce sujet. L'article qui suit a été publié dans le compte-rendu de la Compagnie de Crédit du Canada. M. G. G. Clermont a déclaré avoir payé \$20 à des journalistes, pour les dissuader de rapporter son arrestation dans leurs journaux.

DEUX NOUVEAUX ARTISTES POUR LES NOUVEAUTES

La direction des Nouveautés a engagé, hier, M. Gervais, propriétaire de l'hôtel Jacques-Cartier, et des artistes pour cette maison de théâtre. On est en présence d'un établissement de ce genre, en montrant comment avait lieu l'enregistrement des noms. Les policiers Paquet et Beauchamp, les deux officiers chargés de cette cause, ont fait une déposition claire et intelligente, qui a donné un aperçu de la moralité de l'endroit, très peu en faveur du propriétaire.

L'HOTEL JACQUES-CARTIER

Le procès se continue—Témoignages de deux constables.

Le procès de Joseph E. Gervais, propriétaire de l'hôtel Jacques-Cartier, et des artistes pour cette maison de théâtre. On est en présence d'un établissement de ce genre, en montrant comment avait lieu l'enregistrement des noms. Les policiers Paquet et Beauchamp, les deux officiers chargés de cette cause, ont fait une déposition claire et intelligente, qui a donné un aperçu de la moralité de l'endroit, très peu en faveur du propriétaire.

NOS CAMPS MILITAIRES

Ottawa, Ont., 24 — Le département de la milice vient de publier un bulletin annonçant que, cette année, le camp militaire pour le district de Québec aura lieu le 19 juin, et pour le district de Montréal, le 27 juin. Les instructions transmises aux officiers commandants sont de réunir sous la tente tous les régiments de leurs districts respectifs.

UN COUPLE MISERABLE

Le juge Lafontaine a lancé deux mandats d'arrêt, ce matin, l'un contre la femme François-Xavier Pelletier, de la rue Notre-Dame, sous accusation d'avoir poussé un homme à commettre un attentat criminel sur une jeune fille mineure.



En liberté sur la rue Sainte-Catherine.



"Mon Dieu ! Il va le mordre," s'écrie une jeune femme impressionnable.



L'homme l'emporte vers la boucherie prochaine.

L'AFFAIRE SLONEMSKY

Le juge Choquet est bien décidé de poursuivre l'affaire Slonemsky relativement aux déclarations faites à l'enquête d'hier sur l'accusation de faux prétextes portés contre Slonemsky. Le juge Choquet est allé voir le procureur général et le chef McCaskill a été chargé de faire l'arrestation des femmes Gardner et Rubenovich et du vieux Harnovitch, qui disent avoir donné \$250 à Slonemsky pour acheter le juge.

Le jeune Perreault, le comptable de la Ideal Savings Loan and Land Co. de Westmont, accusé d'avoir détourné \$43, n'a pu être admis à caution, ce matin. C'est la quatrième fois qu'il comparait devant les tribunaux depuis un an. L'enquête est continuée au 27 courant.

TARIF

NAISSANCES — 250 chaque insertion (suivant la formule). MARIAGES — 50c chaque insertion (suivant la formule). DECES — 80c chaque insertion (suivant la formule). SERVICES ANNIVERSAIRES — 50c chaque insertion.

UN SYSTEME ODIEUX

"Il y a actuellement un voleur en prison; il attend sa condamnation; bien qu'il soit un criminel, j'ai cru ce qu'il m'a raconté, parce qu'il m'a été donné de faire corroborer ses déclarations. Or, ce voleur affirme que la police réclame 50 pour cent des vols commis, comme étant leur juste part. M. Jerome dit que l'effroyable corruption de la police est due en grande partie à la loi actuelle des licences, loi qui n'est pas mise en vigueur. Tout parti politique qui tenterait de la faire observer prononcerait par la même son arrêt de mort."

DES TROUBLES OUVRIERS

Fort sérieux menaçant d'éclater à Saint-Roch de Québec. Le chef Trudel, qui a été nommé par le conseil d'administration de la C. O. U. à la place de M. Côté, a été élu président de la C. O. U. de Saint-Roch.

MARIAGES

TOURNAI — L'union de M. et Mme J. L. Laval, de la rue Saint-Jacques, à Montréal, a été célébrée hier, à 10 heures, par le pasteur de la paroisse de Saint-Jacques.

DECES

RELAIR — A Lachute, Qué., le 23 du courant, à l'âge de 43 ans, Jean-Baptiste Belair.

MENACES DE DESORDRES

Ce dernier, redoutant avec raison que l'on ferait un mauvais parti à ses hommes, les fit passer par la cour